EXPOSÉ

DES PROGRÈS ET DES AMÉLIORATIONS

RÉALISÉS

DANS LES SERVICES DÉPENDANT

DE

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Du 1er Janvier 1852 au 31 Décembre 1867.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

EXPOSÉ

DES PROGRÈS ET DES AMÉLIORATIONS

RÉALISÉS

DANS LES SERVICES DÉPENDANT

DE

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Du 1er Janvier 1852 au 31 Décembre 1867.



PARIS

PAUL DUPONT, IMPRIMEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 41.

1868

A MONSIEUR LE BARON HAUSSMANN

SÉNATEUR, PRÉFET DE LA SEINE

Monsieur le Préfet,

Paris a changé de face : sous l'inspiration du Souverain, par votre persévérante énergie et le concours éclairé du Conseil municipal, de nombreux îlots de maisons insalubres ont disparu, et, sur leur emplacement, des voies nouvelles ont été tracées, des habitations plus aérées ont été bâties. Maintenant la ville est sillonnée, dans toute son étendue, de rues spacieuses, de boulevards plantés où la circulation est facile et agréable ; à ses portes, des parcs élégants sont offerts à la promenade de tous ; dans son enceinte, les enfants auxquels la position de leurs familles ne permet pas de vivre l'été à la campagne, ou qui ne peuvent être conduits dans des jardins publics lointains, ne sont plus confinés à la maison ; portés par leurs nourrices ou sur les bras maternels, ils peuvent respirer et jouer dans les squares, au milieu de la verdure et des fleurs. Sans compter tant d'autres améliorations d'édilité que je n'ai pas à énumérer ici, on peut dire que la capitale, aujourd'hui savamment percée et largement assainie dans ses divers quartiers, défie à la fois les accroissements de population et l'invasion des grandes épidémies.

Mais si dans ce Paris, assemblage de tant de merveilles, il est des œuvres magnifiques ou utiles, qui ont le privilége naturel de frapper tous les yeux, on en compte d'autres moins apparentes, appelées cependant à exercer une influence marquée sur le sort des habitants.

De même que l'on pourvoit, dans la capitale, à l'instruction des enfants du peuple, au moyen de sacrifices qui, pour être en quelque sorte inaperçus, ne méritent pas moins la profonde reconnaissance des Parisiens, on y rencontre, pour le soulagement de la souffrance et du malheur, une organisation puissante, instrument toujours actif de la sollicitude publique ; elle ne se manifeste, il est vrai, que par des rouages discrets et par des édifices dont les façades, simples et tristes, sont peu faites pour attirer le regard ; mais ses bienfaits, judicieusement appliqués, sont de tous les jours et réclament un labeur et des ressources financières dont peu de personnes peut-être se font une idée.

L'Administration spéciale à laquelle, sous votre autorité et celle du Ministre de l'intérieur, est confiée cette noble tâche, peut revendiquer sa part, si modeste qu'elle soit, dans cette œuvre de la rénovation parisienne. Encouragée par de hauts exemples, associée au mouvement dont vous êtes, Monsieur le Préfet, l'initiateur ; aidée de l'expérience d'un Conseil plein de lumières et par le généreux concours du Conseil municipal, elle a, depuis seize ans, créé des services nouveaux, agrandi et perfectionné les services existants, et amélioré ce vaste ensemble de moyens qui lui permettent de soigner le malade pauvre à l'hôpital ou dans sa demeure, d'abriter, dans ses hospices, le vieillard infirme ou impotent, de venir efficacement au secours de l'indigence, de recueillir enfin l'enfant sans famille abandonné à la charité publique.

Je place sous vos yeux, Monsieur le Préfet, un exposé rapide des actes accomplis à Paris, depuis le rétablissement de l'Empire, dans l'intérêt de la population indigente ou nécessiteuse. Ce résumé ne fera sans doute que rappeler à votre souvenir des faits qui ont éveillé dans leur temps votre sollicitude ; mais, quelque sommaire qu'il soit, il montrera à ceux qui s'intéressent au sort des classes pauvres tout ce qui a été fait, par les efforts communs de l'Assistance publique et de la Ville de Paris, pour étendre et perfectionner les établissements et les institutions de bienfaisance de la capitale, et les placer à la hauteur que leur assignent les progrès de l'hygiène et les besoins toujours croissants d'une population de plus en plus nombreuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,

A. HUSSON

Paris, le 14 novembre 1868.

EXPOSÉ

DES PROGRÈS ET DES AMÉLIORATIONS

RÉALISÉS

DANS LES SERVICES DÉPENDANT

DE

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Du 1er Janvier 1852 au 31 Décembre 1867.

Si l'on entreprenait d'écrire l'histoire des réformes et des améliorations considérables successivement introduites dans les hôpitaux de Paris, il faudrait remonter jusqu'en 1786, à l'époque où, sous le ministère de M. le baron de Breteuil, Louis XVI, dans sa sollicitude pour le bien-être des malades, chargea l'Académie des sciences de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu.

Lassone, Daubenton, Tenon, Lavoisier, Laplace, Coulomb, Darcet et Bailly furent appelés à composer la Commission à laquelle l'Académie confia le soin de faire cette étude. Bailly fut nommé rapporteur, et, dans un travail devenu célèbre, après avoir tracé des services de l'Hôtel-Dieu, où étaient accumulés un si grand nombre d'individus et où se trouvaient confondues tant de maladies diverses, un tableau saisissant, il proposa de répartir le traitement des malades dans quatre hôpitaux, et formula les principes qui devaient présider à leur édification.

La réforme conseillée par le rapport des commissaires fut suspendue, ou à peu près, pendant la durée de la période révolutionnaire; mais, reprise par le Conseil général des hospices créé en l'an IX, elle reçut une vive impulsion et trouva d'abord sa réalisation dans une nouvelle classification des hôpitaux d'après la nature même

des maladies, puis dans une série de mesures variées qui se succédèrent jusqu'en 1848.

A cette époque, une administration nouvelle, basée sur le principe de l'unité et de la centralisation, fut substituée à l'administration collective dont le Conseil général des hospices était l'organe, et vint imprimer une nouvelle activité aux mesures de transformation qui, sous l'influence des progrès de l'hygiène et des idées scientifiques, devaient modifier si heureusement le régime de nos établissements hospitaliers.

Dans l'*Etude sur les Hôpitaux*, ouvrage publié en 1862, on a décrit ces grands changements, fait connaître le degré de perfectionnement auquel est parvenue cette partie importante de l'Administration parisienne, et indiqué quelques-unes des améliorations qui sont encore à introduire et qui ont pris place dans un programme auquel le Conseil de surveillance de l'Assistance publique et le Conseil municipal ont donné leur adhésion.

Mais, c'est surtout dans la période écoulée depuis 1851, que les établissements hospitaliers de Paris et, en général, l'organisation et la marche des divers services qui s'y rattachent, ont subi des modifications dont il est permis de s'applaudir dans l'intérêt des classes souffrantes et nécessiteuses.

Exposer le détail de ces améliorations serait une tâche longue et dont l'accomplissement dépasserait le but qu'on se propose ici ; on se contentera donc d'une esquisse sommaire dans laquelle on passera rapidement en revue les principaux faits qui marquent de nouveaux progrès, susceptibles de rendre plus efficace et plus complet, pour ceux à qui il est destiné, le bienfait de l'assistance, et d'influer sur la bonne administration de ces intérêts sacrés.

Mais, afin de donner une idée exacte des besoins nombreux auxquels l'Administration de l'Assistance publique doit satisfaire, et des ressources qu'elle a à sa disposition pour cette mission difficile, on fera connaître d'abord l'importance numérique de la population qu'elle a à secourir, les établissements et les institutions qu'elle dirige, et les moyens d'action que lui fournit le nombreux personnel qui lui est nécessaire pour accomplir, sous tant de formes, et répartir sur tant de têtes, le bien qu'elle a le devoir de réaliser.

§ 1er. — Population secourue.

L'augmentation toujours croissante de la population parisienne, l'étendue actuelle de la ville et son peuplement successif, le mouvement considérable de personnes que leurs intérêts y amènent, l'immense quantité d'ouvriers que leurs

industries y appellent, créent chaque jour des nécessités et des difficultés nouvelles pour les établissements hospitaliers. Aussi, malgré l'abondance du travail et l'évidente prospérité des classes les plus nombreuses, les accidents journaliers de la vie, la gêne momentanée qui résulte, pour le chef de famille, de l'état de maladie et, par suite, de la suppression du travail, les malheurs qu'entraînent la vieillesse et les infirmités, et, il faut le dire aussi, la libéralité avec laquelle l'Administration vient en aide à la population malaisée, sont autant de causes qui tendent à agrandir le cercle de son action bienfaisante.

En 1867, cette action ne s'est pas étendue sur moins de 277.342 personnes, ainsi qu'on va le voir :

1° Malades traités dans les hôpitaux		96.704
2° Infirmes ou vieillards entretenus dans les hospices ou maisons de retraite		9.025
3° Aliénés traités dans les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière		3.441
4° Indigents secourus à domicile par les Bureaux de bienfaisance : 40,644 ménages composés de 105.119 individus, ci		105.119
5° Malades indigents ou momentanément nécessiteux, traités à domicile par le service médical des Bureaux de bienfaisance : 66,486, soit, déduction faite de 28.313 individus compris parmi les familles inscrites pour les secours		38.173
6° Enfants assistés existant à la campagne :		
De la naissance à 12 ans	16.212	24.880
De 12 à 21 ans	8.668	
Total		277.342

Pour procurer à une population aussi considérable l'assistance qu'elle attend de la sollicitude des pouvoirs publics et de la Ville de Paris, il faut, on le comprend, des moyens puissants, des ressources abondantes, et une activité qui ne se lasse jamais.

§ 2. — Moyens.

ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNEL.

Les malades qui viennent chercher, dans les établissements hospitaliers, les secours que réclame leur santé, sont reçus dans 19 hôpitaux, savoir :

8 hôpitaux généraux affectés aux maladies ordinaires (médecine et chirurgie) 8
11 hôpitaux spéciaux (dont 3 situés à la campagne, ou sur le bord de la mer) consacrés à certaines maladies spéciales et aux soins à donner à l'enfance. 11

Les vieillards et les infirmes trouvent un refuge dans 12 hospices ou maisons de retraite, dont plusieurs sont déjà ou vont être transférés hors de Paris, savoir :

Hospices généraux 5
Maisons de retraite 4
Hospices fondés 3

Les indigents qui, à raison de leur âge, de leurs infirmités ou du nombre de leurs enfants, participent aux secours distribués, dans les vingt arrondissements, par l'intermédiaire des Bureaux de bienfaisance qui y sont organisés, ont à leur disposition 57 maisons de secours réparties, d'après les besoins, dans toute l'étendue de la ville. C'est dans ces maisons que se présentent les indigents ou les nécessiteux pour recevoir les secours en nature ou en argent qui leur ont été attribués et, lorsqu'ils sont malades, prendre les consultations des médecins et les médicaments qui leur ont été prescrits.

Les enfants assistés sont recueillis dans l'hospice spécial qui leur est affecté, et confiés à des nourrices qui les élèvent à la campagne. Pour le recrutement des nourrices et la surveillance locale des enfants, il existe 23 arrondissements de sous-inspection distribués dans 13 départements de l'Empire.

Une autre institution, celle de la Direction des nourrices, s'occupe de procurer de bonnes nourrices aux familles parisiennes. Leur recrutement s'opère dans 5 départements et dans 6 arrondissements de sous-inspection, où se trouve organisée également une surveillance spéciale, pour assurer les soins qu'exigent la nourriture et la santé des nourrissons.

L'Administration possède en outre, pour l'approvisionnement de ses hôpitaux et hospices, 8 établissements de service général où s'effectuent les opérations qui se rattachent à l'achat, à la réception, à la répartition des substances variées et des objets et matières de toutes sortes qu'embrasse l'ensemble des consommations de tous les services hospitaliers.

Le fonctionnement de services aussi étendus et qui s'appliquent à tant de personnes, nécessite, on le conçoit, l'emploi d'un nombreux personnel administratif, médical et professionnel.

C'est ainsi que l'on compte, pour le service administratif :

Dans l'Administration centrale :

Employés de tous grades	130	214
Visiteurs	62	
Sous-employés	22	

Dans les établissements :

Employés de tous grades	167	3.682
Aumôniers,	34	
Religieuses,	379	
Sous-employés (1re et 2e classes)	326	
Serviteurs (1re et 2e classes)	1.935	
Ouvriers ou agents professionnels	841	

Dans les Bureaux de bienfaisance :

Employés de tous grades	110	388
Religieuses	248	
Sous-employés	30	

Dans les services extérieurs, autres que ceux des établissements, Inspection et contrôle :

Inspecteurs généraux ou particuliers et Contrôleur	8	65
Agence des travaux : ingénieur, architectes et agents	22	
Direction des nourrices : sous-inspecteurs	6	
Enfants-assistés : sous-inspecteurs (23) et commis de sous-inspection (6)	29	
Total		4.349

Le service médical comporte également un très-nombreux personnel, savoir :

Médecins des hôpitaux et hospices	78	1.368
Chirurgiens des mêmes établissements	15	
Médecins et chirurgiens du bureau central	23	
Prosecteurs	2	
Pharmaciens des hôpitaux et hospices	17	
Élèves internes en médecine	137	
Élèves internes en pharmacie	97	
Élèves externes	481	
Élèves stagiaires	511	
Sages-femmes et aides-sages-femmes	7	
A reporter		1.368

Report.....		1.368
Médecins attachés au traitement des malades à domicile..	205	316
Sages-femmes pour les accouchements à domicile......	111	
Médecins du service des Enfants assistés.............	245	305
Médecins de la Direction des nourrices...............	60	
Total...............		1.989

Le service de santé emploie donc, comme on vient de le voir, 1.989 médecins ou auxiliaires du service médical; et si l'on ajoute ce chiffre au personnel administratif proprement dit, on trouve un total de 6.338 personnes qui concourent, à divers titres, au fonctionnement des établissements et services de l'Assistance publique.

Quant aux moyens financiers, destinés à faire face à tant de besoins, on devine aisément qu'ils doivent être considérables ; on les indiquera plus loin, dans un paragraphe spécial.

§ 3. — Mesures d'administration générale.

Parmi les mesures d'administration générale prises depuis seize ans, l'une des plus utiles est, sans contredit, celle qui a eu pour objet l'amélioration du sort des employés (1).

Le personnel administratif de l'Administration était insuffisamment rétribué; les traitements, malgré l'augmentation du prix des choses nécessaires à l'existence, étaient minimes et fixes, dans chaque grade. Conformément à ce qui avait été fait pour les employés de l'Administration municipale, en 1848, les traitements ont été rehaussés, et le système des augmentations périodiques, avec minimum et maximum, a été adopté. Grâce à la bienveillance de M. le Préfet de la Seine et du Conseil municipal, cette application, commencée par son prédécesseur, a pu être complétée en 1862.

Cette mesure de justice a été étendue au personnel secondaire des sous-employés

(1) Les faits accomplis, du commencement de 1849 au 31 décembre 1859, appartiennent à l'administration de l'honorable M. Davenne.

et des serviteurs, qui a été réorganisé sur de nouvelles bases : l'Administration leur a assuré, à la fois, un salaire plus élevé, un avancement hiérarchique et des augmentations périodiques acquises par le temps, mais subordonnées cependant à la conduite et au travail. Bien que ces avantages soient restés des plus modestes, la dotation du personnel secondaire des sous-employés et des serviteurs a dû être accrue annuellement d'une somme importante (102.000 fr.). Il sera nécessaire de faire plus encore, car depuis l'augmentation générale des salaires des gens de service, le personnel de nos serviteurs (des infirmiers et des infirmières surtout) se recrute difficilement, et ce personnel, pourtant indispensable, laisse beaucoup à désirer sous divers rapports.

Une réorganisation du personnel professionnel des établissements a réalisé une amélioration analogue, dont tous nos ouvriers des divers corps d'état ont été appelés à profiter dans une proportion correspondante.

Le personnel médical des hôpitaux et hospices reçoit, depuis longues années, des indemnités fixes qui n'ont pas varié; les internes étaient dans ce cas : un tarif qui élève les indemnités de ces utiles auxiliaires, d'après la durée des services, a été adopté, en 1865. Il a eu pour effet d'augmenter un peu une rémunération précieuse pour les élèves sans fortune, en même temps qu'il peut contribuer à retenir dans les hôpitaux, jusqu'à la fin de l'internat, ceux qui, voulant poursuivre plus avant le cours de leurs études, peuvent ainsi retarder l'époque où ils doivent se présenter aux épreuves légales, pour l'obtention du diplôme de docteur.

L'Administration possède dans ses établissements de nombreuses machines, des chaudières, des appareils à feu et des appareils variés pour la ventilation, les buanderies, l'éclairage, la conduite des eaux, etc., et cependant cette partie importante du service n'était pas confiée à un homme compétent. Un emploi d'ingénieur a été créé, et aujourd'hui le service technique des hôpitaux et hospices et de nos autres établissements, dirigé par un ingénieur instruit, secondé par une agence spéciale, y réalise, au grand profit de l'hygiène et de la bonne exécution, toutes les applications scientifiques que réclament les besoins si variés auxquels l'Administration doit satisfaire (1).

Nos chapelles pour le culte ont à pourvoir à l'inhumation des personnes qui succombent dans les hôpitaux et dans les hospices. Un règlement a été concerté, en 1854, avec l'autorité diocésaine, pour assurer aux familles des décédés la faculté de réclamer, aux prix d'un tarif réduit, les cérémonies et les prières de l'Église.

---

(1) On a classé dans le présent paragraphe non-seulement les mesures concernant le personnel, dont l'action se rattache en fait à tous les services, mais encore les mesures communes qui ne pouvaient être rapportées spécialement à un paragraphe déterminé.

Les malades et les vieillards que la mort frappait dans les hôpitaux et dans les hospices étaient inhumés, d'après un mode particulier, après avoir été ensevelis simplement dans une toile grossière dite *serpillière*. L'Administration a voulu qu'ils fussent enterrés avec la décence qui préside à l'inhumation des morts de la ville, et, depuis 1853, les décédés des hôpitaux et des hospices dont le corps n'a pas été réclamé par leurs familles, sont renfermés, selon l'usage général, dans une bière fournie, aux frais du budget hospitalier, par l'entrepreneur du service des pompes funèbres.

Animée de l'esprit de tolérance qui doit la guider dans tous ses actes, l'Administration a régularisé, en 1855, l'admission, dans les hôpitaux et dans les hospices, des ministres des différents cultes reconnus par l'État. Depuis cette époque, ces ministres visitent régulièrement leurs coreligionnaires dont les noms sont inscrits, dans les bureaux de l'établissement, sur un carnet spécial. Cette mesure a été étendue, en 1861, aux cultes reconnus par les gouvernements étrangers accrédités près de l'Empereur, et, par suite, les pasteurs évangéliques de Prusse, les pasteurs anglicans et les popes grecs ont pu, aussi bien que les ministres des communions protestantes reconnues et du culte israélite, visiter leurs coreligionnaires malades dans les hôpitaux et dans les infirmeries des hospices.

Dans l'ordre matériel, on peut mentionner aussi des résultats importants.

La Boulangerie centrale de l'Assistance publique, établie dans l'ancien hôtel Scipion, fabrique le pain nécessaire aux hôpitaux, aux hospices et à divers établissements de bienfaisance. Son approvisionnement se faisait en farines de première et de seconde qualités, achetées dans le commerce. Déjà, en 1853, l'établissement avait été pourvu d'une machine à vapeur puissante; on avait achevé l'installation de pétrins mécaniques et construit de nouveaux fours. Mais, en 1856, sur l'initiative prise par M. le Préfet et par une commission municipale, et afin de montrer que le pain pouvait être fabriqué à des prix inférieurs à ceux de la boulangerie parisienne, l'Administration hospitalière annexa à ses appareils de panification une meunerie destinée à la mouture du blé qui lui était nécessaire. Ses achats de farine furent donc supprimés, et elle y substitua des achats de blé. Des magasins furent construits, avec le concours financier de la ville, pour y déposer un approvisionnement de trente à quarante jours, jugé indispensable pour une fabrication normale; et, comme il fallait disposer, pour une aussi vaste usine, de nouveaux moyens mécaniques, on se décida à augmenter la fabrication et à vendre sur les marchés, à des prix inférieurs à ceux de la taxe, les quantités de pain qui excéderaient les besoins; on trouvait, dans cette combinaison, le double avantage d'un abaissement de prix en faveur des ouvriers et des gens peu aisés, et d'une démon-

stration de ce fait certain, qu'une usine produisant de 20 à 25.000 kilogrammes de pain par jour, pouvait vendre la denrée au-dessous des prix de taxe.

Cependant, l'Administration ne négligeait aucun moyen de favoriser les essais et les expériences qui pouvaient conduire aux progrès de la fabrication et, par suite, au bon marché du pain. Scipion devint un lieu d'expérimentation pour les inventeurs qui s'adressaient au Gouvernement, à M. le Préfet de la Seine ou à l'Administration hospitalière elle-même.

L'une des applications les plus intéressantes que l'usine Scipion ait été appelée à faire, est celle du procédé Mège-Mouriès. Cet inventeur, en étudiant au microscope la composition du grain de blé, avait reconnu qu'immédiatement au-dessous de son enveloppe corticale, le grain offre une partie dure où se développe le principe de la germination et de la fermentation, et qui contient plus d'azote que les autres parties. Or, cette partie éminemment propre à l'alimentation, souvent adhérente aux pellicules du son après la mouture, et composant ce que l'on appelle les gruaux bis, était rejetée de la fabrication du pain blanc, pour entrer, après remouture, dans la composition des farines de deuxième qualité. Ce sont ces gruaux qui, dans l'opinion de M. Mège-Mouriès, colorent la pâte et donnent au pain bis la nuance qui lui est propre. Il imagina donc de séparer les gruaux bis des autres issues, et de les faire entrer dans le pain blanc qu'ils rendraient plus sapide et plus alimentaire; mais, pour qu'ils n'altérassent pas la couleur du pain de première qualité, il n'ajoutait ces gruaux bis à la pâte, qu'à la dernière phase du pétrissage. M. Mège-Mouriès n'avait trouvé d'autre moyen de séparer les gruaux bis du son, que les lavages ; c'était là un inconvénient qui rendait le procédé peu pratique et, en même temps, onéreux, puisque, indépendamment de l'augmentation de la dépense de main-d'œuvre, il avait pour effet d'anéantir toute la valeur des issues. Une idée heureuse de M. Salone, Directeur de notre Boulangerie centrale, récemment décédé, a amélioré sous ce rapport le procédé de l'inventeur. Appliquant à la séparation des gruaux bis, le sasseur-aspirateur-Perrigault, en usage depuis plusieurs années dans notre usine, il a substitué la voie sèche à la voie humide, et conservé aux issues leur valeur commerciale. Puis, entrant hardiment dans ces tentatives d'amélioration, il a soumis les gruaux bis ainsi séparés à un roulage sous la meule, et les a introduits d'emblée dans les farines blanches du premier jet, en supprimant la précaution de les ensacher à part et de ne les incorporer à la pâte qu'au dernier moment. Le succès a couronné ces tentatives de simplification. Le procédé Mège-Mouriès est appliqué depuis quatre ans à toute la fabrication de l'usine, sans que la nuance du pain en ait été altérée, et il a fourni des résultats économiques satisfaisants, quoiqu'ils soient restés au-dessous des espérances qu'on avait fait concevoir. Le blé, en effet, ne contient, en moyenne, que 2 à 3 0/0 de gruaux bis; nous sommes donc forcés de nous renfermer dans cette limite, et s'il est vrai que l'on puisse intro-

duire dans le pain blanc, sans nuire à sa blancheur, jusqu'à 6 0/0 de gruaux bis, cela est impossible dans une fabrication industrielle. Le bénéfice résultant de l'emploi de ce mode de panification représente à peu près un centime par kilogramme de pain, et nous avons pu, en outre, en supprimant, par le fait, les farines de deuxième qualité dans notre mouture, remplacer le pain moyen, légèrement bis, qui était consommé dans les deux grands hospices de la vieillesse, par du pain blanc absolument identique à celui que l'usine fournit à ses autres clients, puisqu'il est pétri avec la même pâte.

La Boulangerie de l'Assistance publique produit chaque jour 20 à 25.000 kilogrammes de pain ; elle approvisionne non-seulement les établissements publics placés sous sa direction, et quelques établissements particuliers de bienfaisance, mais encore les débits que la ville a établis sur les marchés municipaux, les colléges Rollin et Chaptal, les sapeurs-pompiers, la garde municipale et, pendant l'hiver, les fourneaux économiques du Prince-Impérial.

Le bénéfice de notre fabrication est variable; il oscille entre 1 et 5 centimes par kilogramme, et il atteint, en moyenne, à peu près 3 centimes. Il serait supérieur, si le pain que nous livrons à divers établissements, et qui est un véritable pain de fantaisie, était vendu, comme le pain analogue des boulangeries de la ville, au poids nominal et non au poids réel, et si notre usine avait, comme tant d'autres meuneries du rayon de Paris, des moteurs hydrauliques, et n'était pas obligée de consommer un combustible d'un prix élevé, soumis aux droits d'octroi. On remarquera d'ailleurs que le pain de Scipion est un produit de pur froment, tandis qu'il est prouvé aujourd'hui que la plupart des boulangers parisiens, ou les meuniers, leurs fournisseurs, mêlent à la farine de blé, des farines de féverolles ; il en est, à ce qu'on assure, qui, pour abaisser le prix de vente, ne craignent pas d'y introduire, dans une certaine proportion, des farines provenant de blés inférieurs, ou même des farines de maïs et des fécules de pommes de terre.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus dans le travail de notre usine sont suffisants pour montrer que l'industrie, avec les moyens dont elle dispose et des allures qui nous sont interdites, pourrait, en organisant de plus grandes fabrications, obtenir le pain à des conditions qui lui permettraient de réduire les prix de vente.

La Boulangerie de l'Assistance publique fait, d'un autre côté, une expérience d'un véritable intérêt pour l'agriculture.

Pour placer une partie de son approvisionnement en blé, elle a fait confectionner cinq grands silos en fer, du système de M. Haussmann, qui contiennent chacun 600 hectolitres de grain. On l'y renferme hermétiquement, après avoir injecté de l'azote en quantité suffisante; les parasites ne pouvant vivre dans ce milieu, le blé s'y conserve, non-seulement sans altération, mais encore dans un

état de pureté et de siccité très-favorable. L'Administration qui s'approvisionne au jour le jour du froment qui lui est nécessaire, n'a pas à attendre d'avantages particuliers de ce mode de conservation ; mais elle pense que la forme allongée des récipients auxquels on peut donner la hauteur de plusieurs étages, et qu'il serait possible d'abriter sous de simples hangars, permettrait de s'en servir avec avantage comme greniers. Ils affranchiraient, en effet, les producteurs de ces constructions coûteuses qu'il faut édifier dans des conditions sérieuses de solidité, et dont les planchers multipliés ne peuvent pourtant recevoir qu'une quantité de grain minime, qu'il est indispensable d'ailleurs de soumettre, à grands frais, à des pelletages incessants.

D'autres parties du service d'approvisionnement ont reçu des modifications favorables au bien-être des malades et des administrés.

En 1853, on a organisé définitivement le service central des achats des denrées de halle. L'Administration ayant à se procurer chaque jour de grandes quantités, a profité des prix réduits des opérations en gros, et, en même temps, elle a pu envoyer tous les matins à ses établissements, des produits frais et variés, qui ont contribué notablement à l'amélioration du régime alimentaire. L'importance annuelle de nos achats de halle dépasse 1.350.000 francs.

On a organisé aussi, à la Salpêtrière, un atelier central de raccommodage et de confection de linge à pansements. L'Administration a pu, de cette façon, diminuer ses dépenses et procurer aux administrées de la Salpêtrière, un travail peu difficile dont ces femmes tirent un petit pécule.

Cet atelier va se fondre dans le Magasin central, ouvert en 1867, et dont l'organisation sera bientôt complète. Chargé de l'achat et de la conservation de tous les objets matériels, le Magasin central est à la fois un instrument précieux d'économie et de contrôle, dont le fonctionnement apportera, sans nul doute, des résultats avantageux sous divers rapports. Les établissements qui s'approvisionnent déjà de pain, de vin, de viande, de médicaments et de comestibles dans les services généraux créés, devront également demander au Magasin central la plupart des objets et produits dont ils ont besoin, et ils se trouveront réduits au simple rôle de consommateurs, ce qui leur permettra, entre autres avantages, de consacrer plus de temps à l'administration intérieure des Maisons.

L'Administration a reconstruit son chef-lieu en 1858, et placé ses bureaux dans de meilleures conditions de commodité pour le public.

Une autre construction importante a dû être faite par ses soins; nous voulons parler des nouveaux magasins édifiés pour le Mont-de-Piété. Cet établissement a obtenu ainsi les moyens d'étendre ses prêts et de venir en aide aux industries

souffrantes et aux personnes qui n'avaient à lui offrir que des nantissements lourds ou encombrants.

Dans l'intérêt de l'hygiène et du bien-être des administrés, on a consacré depuis quinze ans, et surtout dans ces dernières années, aux parties principales du matériel des établissements, des soins persévérants et des ressources importantes. Dans tous les services, les anciennes couchettes en bois où se perpétuaient les animaux parasitaires, ont fait place aux couchettes en fer ; des sommiers élastiques en métal ont été substitués aux paillasses dures et trop souvent odorantes de l'ancienne literie. Nos lingeries ont été mises au complet; elles sont garnies de toutes les espèces de linge nécessaires au service, et représentent une valeur d'au moins 5 millions de francs. Chaque année, le budget consacre 500.000 francs au renouvellement partiel que l'usure a rendu indispensable. On a complété également le mobilier qui offrait encore quelques lacunes dans plusieurs établissements.

Pour l'instruction des chefs et des employés du service administratif, on a publié, en deux gros volumes in-4°, les règlements et instructions qui le régissent. Ce recueil, qui s'arrête à l'année 1855, sera bientôt continué.

Enfin l'Administration a imprimé en 1866, dans un intérêt général, l'inventaire des archives de l'ancien Hôtel-Dieu. Ce travail, auquel deux volumes ont été consacrés, sera suivi de l'inventaire des archives de l'ancien Hôpital général, et des autres richesses de notre dépôt, confié maintenant aux soins d'un archiviste-paléographe.

§ 4. — Hôpitaux.

L'organisation hospitalière parisienne comporte deux classes d'hôpitaux :

Les hôpitaux dits généraux, où sont traitées toutes les variétés de maladies, sauf les affections spéciales auxquelles des établissements particuliers ont été consacrés ;

Les hôpitaux spéciaux, affectés aux maladies de la peau, aux maladies vénériennes et aux diverses maladies de l'enfance.

Il y a huit hôpitaux généraux :

L'Hôtel-Dieu,
La Pitié,
La Charité,
Saint-Antoine,
Necker,
Cochin,
Beaujon,
Lariboisière,

La Maison municipale de santé, connue autrefois sous le nom de Maison Dubois, qui n'est pas comptée dans le système de nos hôpitaux, s'y rattache pourtant par sa destination. On y reçoit, en chambres particulières, ou dans des chambres communes de 2 à 6 lits, les malades de Paris ou des départements, qui ont des ressources suffisantes pour acquitter la dépense de leur traitement, fixée d'après un tarif modéré.

Les hôpitaux spéciaux sont au nombre de sept, si nous ne considérons que les hôpitaux situés dans Paris; ce sont :

L'hôpital Saint-Louis (maladies de la peau),

L'hôpital du Midi (maladies vénériennes des hommes),

L'hôpital de Lourcine (maladies vénériennes des femmes),

La Maison d'accouchement (Maternité),

L'hôpital des Cliniques (chirurgie et accouchements),

L'hôpital des Enfants-Malades (maladies de l'enfance),

L'hôpital Sainte-Eugénie (maladies de l'enfance).

L'Administration de l'Assistance publique possède, en outre, hors de Paris, trois petits hôpitaux destinés au traitement des maladies scrofuleuses des enfants :

L'hôpital de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais),

L'hôpital de Forges (Seine-et-Oise),

La maison de La Roche-Guyon (Seine-et-Oise), qui reçoit à la fois des malades scrofuleux et des garçons convalescents sortant des hôpitaux de Paris.

Les hôpitaux généraux renferment, à eux seuls, les trois cinquièmes du nombre total des lits.

Depuis 1852, des extensions notables ont eu lieu dans le service des hôpitaux; d'autres, plus considérables encore, vont être réalisées; on l'expliquera plus loin.

On comptait dans les hôpitaux généraux et spéciaux de Paris :

En 1852............................	6.743 lits.
En 1859............................	7.147 —
En 1867............................	7.820 —

L'augmentation a donc été, de 1852 à 1859, de 404 lits; de 1859 à 1867, de 673 lits, au total de 1,077 lits.

Mais il convient de faire remarquer qu'il ne s'agit ici que des lits inscrits chaque année au budget, comme présumés nécessaires, et que, presque toujours, pendant la saison rigoureuse, l'Administration doit faire monter des lits supplémentaires dans les localités disponibles, ou dans les salles suffisamment spacieuses pour cet accroissement. Le nombre de ces lits varie tous les ans de 150 à 300; l'hiver de 1867 s'étant prolongé au milieu de la cherté du pain, l'Administration

a dû entretenir, pour faire face aux besoins les plus urgents, jusqu'à 500 lits supplémentaires.

Dans l'ensemble de nos hôpitaux, le mouvement est fort considérable : près de 100.000 malades des deux sexes et de tout âge y sont reçus chaque année ; et comme toutes les communes du département peuvent y envoyer leurs malades, le nombre des personnes qui recourent à l'hôpital représente à peu près 4,73 0/0 de la population générale (2.112.293 habitants).

On verra, par ce que nous avons à dire du traitement des malades à domicile et des créations projetées pour un avenir très-prochain, combien tous les services qui ont pour destination le soulagement des malades, ont reçu ou vont recevoir de développements et avec quel soin ils ont été perfectionnés dans leurs installations, pour répondre le mieux qu'il était possible à leur but.

Mais ce qui a été réalisé, dans la période écoulée depuis 1852, montre que l'activité la plus féconde n'a pas cessé de régner dans l'administration des services hospitaliers de Paris.

En 1854, l'hôpital Lariboisière dont la construction était entreprise depuis plusieurs années, a été ouvert à 600 malades. Cet établissement que Miss Nightingale appelle le *noble hôpital*, a été attaqué par quelques médecins comme ne réalisant pas les conditions de salubrité nécessaires ; mais c'est là un reproche injuste et même puéril aux yeux de quiconque le visite dans ses détails. Lariboisière reste l'un des plus beaux hôpitaux de l'Europe, : le 3e volume de la *Statistique médicale* qui va paraître, expliquera la méprise des adversaires de cet établissement, qui réunit les suffrages des médecins régnicoles vraiment impartiaux et des médecins étrangers les plus instruits. Sans doute l'hôpital dont nous parlons n'a pas atteint les limites de la perfection : on aurait dû mesurer plus largement l'espace séparatif des pavillons de malades qui n'est que de 21 mètres, puisqu'il était primitivement affecté aux préaux ; mais on a remédié à cet inconvénient, depuis 1856, par l'acquisition, au prix de 1.711.000 francs, de vastes terrains qui ont permis de créer, latéralement à chaque groupe de pavillons, deux préaux de 10.000 mètres chacun, pour les malades des deux sexes.

Dans le cours de cette même année 1854, on a créé un second hôpital d'enfants de 425 lits, dans les anciens bâtiments de l'hôpital Sainte-Marguerite, restaurés et agrandis. Sa Majesté l'Impératrice a bien voulu permettre que ce nouvel établissement fût placé sous son patronage, et qu'il reçut le nom de Sainte-Eugénie.

En 1858, on a pu inaugurer la Maison municipale de santé reconstruite pour 300 lits, au lieu de 150 à 200 qui existaient dans l'ancienne Maison Dubois.

Le nouvel hôpital de Forges, pour les enfants scrofuleux, a été ouvert en 1859.

Beaujon a vu construire un nouveau bâtiment en 1858. En 1866, les salles de cet hôpital ont été restaurées; de nouvelles et importantes améliorations vont y être réalisées en 1868.

De 1861 à 1865, on a édifié, dans le vaste périmètre de l'hôpital Saint-Antoine, deux nouveaux pavillons où 300 lits ont été installés. L'Impératrice, dans sa mémorable visite aux cholériques, en 1865, a loué la bonne disposition de ces nouveaux services de malades.

L'hôpital des Enfants-Malades a reçu lui-même de nombreuses améliorations: un pavillon a été élevé en 1856 ; un amphithéâtre, dont l'établissement était dépourvu, a été disposé en 1864: les bains et le service de la consultation et du traitement externe ont été reconstruits sur des bases plus larges.

En 1861, l'Administration, après quelques expériences qui avaient démontré l'utilité des bains de mer et du séjour sur les côtes maritimes pour le traitement de la scrofule, a bâti, en trois mois, un hôpital provisoire de 100 lits, à Berck (Pas-de-Calais).

L'Impératrice a daigné venir, en 1864, faire à ce modeste établissement une visite dont le souvenir restera longtemps dans le cœur de ceux qui s'intéressent au sort des enfants pauvres. On dira plus loin de quelles mesures sera suivi cet essai heureux d'une thérapeutique qui paraît destinée à un grand avenir.

Les services hospitaliers consacrés à l'enfance se sont accrus, en outre, par l'annexion à nos établissements, de la maison de La Roche-Guyon léguée, sous certaines charges, à l'Administration de l'Assistance publique par le comte de La Rochefoucauld. On a continué d'y envoyer les garçons convalescents des hôpitaux d'enfants, et l'on y a institué un service de traitement pour les scrofuleux.

L'hôpital Necker a participé à ce mouvement d'améliorations par une série de travaux exécutés de 1858 à 1864, et qui ont fait de ce petit hôpital un établissement très-intéressant. On y a construit deux nouveaux corps de bâtiments pour les malades, une chapelle, une communauté et plusieurs autres services généraux.

L'hôpital Saint-Louis avait des bains internes insuffisants et délabrés ; on les a reconstruits, en 1861, dans de vastes proportions. Les nouveaux bains forment aujourd'hui un établissement où sont réunies toutes les ressources de la balnéation la plus perfectionnée : bains simples, bains médicamenteux de toutes sortes, bains de vapeur, appareils fumigatoires et hydrofères, hydrothérapie complète. Ces

dispositions seront reproduites dans l'établissement des bains externes qui va être reconstruit dans des proportions plus considérables encore.

Nos services d'accouchement, où des épidémies de maladies puerpérales viennent, de temps à autre, comme dans presque tous les hôpitaux des grandes villes de l'Europe, augmenter sensiblement la mortalité, réclamaient toute notre sollicitude. On a édifié, en 1865, dans les jardins de l'hôpital Cochin, un bâtiment où les femmes en couches sont l'objet de soins particuliers. Quatre salles de 10 lits seulement, d'une vaste capacité, soumises à un système d'alternance ; ventilation permanente par des orifices d'évacuation et par des foyers; lessivages répétés des salles, du matériel et de la literie ; lieux d'aisances perfectionnés; appareils servant à rejeter loin des salles le linge sale ou souillé ; isolement rigoureux des malades, rien n'a été négligé pour le bien-être ou la préservation des femmes, et nos efforts ont été couronnés de quelque succès. Si ces perfectionnements, qui n'ont pas d'analogue, ne nous ont pas garantis de tout mouvement épidémique, ne peut-on pas, du moins en partie, en attribuer la cause à la nature de la population qui fréquente nos maternités ? Les maladies puerpérales peuvent sans doute s'aggraver ou se développer sous les influences nées d'une certaine réunion de femmes accouchées ; mais les précédents de ces femmes, leurs souffrances antérieures, leur état moral et physique au moment de l'accouchement, la primiparité, et surtout la constitution médicale de certaines époques de l'année, ne sont-ils pas les vraies origines d'un mal qui a pris de si désolantes proportions dans les grandes agglomérations de nos villes modernes?

C'est d'après les principes adoptés pour le service des femmes en couches de Cochin, que l'Administration a achevé, en 1866, dans les dépendances de l'hôpital de la Pitié, un bâtiment spécial pour les accouchements. Ce bâtiment a été affecté provisoirement aux maladies générales, jusqu'à ce que l'achèvement des reconstructions projetées permette de rendre ce service à sa destination.

D'autres bâtiments pour les femmes en couches, disposés selon des arrangements nouveaux, s'élèveront bientôt, et montreront s'il est réellement possible de conjurer le développement des maladies spéciales, parmi les filles-mères qui n'ont, au moment de l'accouchement, d'autre asile que les hôpitaux.

Les mesures de salubrité et des précautions propres à prévenir les causes de maladie, ont été étendues aux hôpitaux spéciaux d'accouchement. La Maternité a vu s'établir, dans les salles de femmes accouchées valides et dans les infirmeries, le système de l'alternance ; des cheminées ont été substituées aux poêles pour le chauffage; de larges prises d'air ont été ménagées ; des lieux d'aisances perfectionnés ont été installés; des trémies ouvertes à chaque étage ont permis l'éloignement immédiat du linge souillé. D'autres mesures ont été prises dans le même but, afin d'empêcher les communications qui auraient pu être nuisibles. Des

améliorations analogues, sinon aussi complètes, ont été réalisées à l'hôpital des Cliniques, et bientôt tous les services d'accouchement, dans les hôpitaux généraux, seront réorganisés sur les mêmes bases. Des sages-femmes seront appelées à prêter leurs concours aux chefs de service pour les accouchements ordinaires, et des nourrices sédentaires suppléeront les mères auxquelles leur état de maladie ne permet pas l'allaitement, pendant leur séjour à l'hôpital.

On doit mentionner aussi la transformation remarquable que vient de subir l'hôpital de la Charité. Cet établissement, construit par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, d'après des idées en faveur autrefois, avait ses lits disposés dans de longues salles formant galerie, et qui étaient toutes en communication. On a divisé, par des moyens d'accès et des offices bien installées, ces salles trop étendues ; on a ménagé, au point de jonction des services, des salles de jour avec tables et foyer, où les malades qui se lèvent peuvent aller se reposer, lire, écrire et même prendre leurs repas, mesure utile au point de vue moral et hygiénique. On a profité de ces importants travaux pour restaurer les lieux d'aisances, selon le système perfectionné dont il sera question plus loin, et pour mettre, à la portée des convalescents, des lavabos servant à tous les soins de propreté si nécessaires et si agréables à l'homme qui sort de l'état de maladie.

En France, on est peu enclin à pratiquer, dans les établissements publics, une ventilation régulière des salles par l'ouverture raisonnée des fenêtres. D'un autre côté, la nécessité de les fermer pendant la saison d'hiver et, même dans les temps plus doux, pendant la nuit, tend à rendre plus insalubre l'atmosphère des salles de malades. Pour parer à ces inconvénients, des systèmes de ventilation artificielle ou mécanique ont été établis, depuis 1854, dans trois hôpitaux (Lariboisière, Beaujon et Necker), et l'Administration, convaincue de l'avantage qu'il y a à renouveler l'air des salles par des moyens indépendants de la bonne volonté des sœurs et des gens de service, ne néglige aucune occasion d'étendre la ventilation dans ses services; elle utilise, à cet effet, pour l'appel, les foyers de chaleur existants pour d'autres usages, ou elle dispose dans les impostes ou dans les baies des fenêtres des salles, des appareils d'une manœuvre facile qui permettent l'introduction successive de l'air nouveau, en le dirigeant, à travers des toiles en métal percées de petits trous circulaires, vers les parties voisines des plafonds.

Il est encore d'autres mesures qui, pour ne pas avoir l'importance des constructions nouvelles, n'ont pas peu contribué à améliorer l'hygiène des hôpitaux.

Au premier rang, est celle qui a pour objet la réforme des lieux d'aisances. On sait combien les lieux à la turque, avec leur tuyau de chute qui aboutit à une vaste fosse contenant des matières toujours en fermentation, sont infects et insa-

lubres. C'est là qu'étaient déposés ou projetés les liquides ou les matières provenant des malades et des salles. Malgré les tuyaux d'évent, malgré les lavages et l'aération, l'odeur fétide de ces cabinets nécessaires, pénétrait jusque dans les salles et incommodait les malades. On a abordé hardiment cette réforme, en appliquant un système à l'anglaise très-perfectionné : chaque cabinet est pourvu d'une grande cuvette garantie contre les souillures par une notable quantité d'eau qu'y amène le jeu de l'appareil; un siphon prévient l'invasion des gaz. Le siége en chêne, et le sol parqueté du cabinet sont cirés avec soin; les parois latérales et les dépendances du cabinet sont garnies de faïence ou peintes en blanc. Un vidoir est affecté au versement des bassins et vases provenant des salles. Des urinoirs perfectionnés dans les services d'hommes, des cuvettes spéciales dans les services de femmes pour les soins hygiéniques, complètent cet ensemble; partout où ces dispositions existent, des lavabos ont été établis pour les convalescents, qui peuvent ainsi se livrer aux soins de toilette indispensables à la propreté et à la dignité de la personne.

Ces modifications profondes déjà réalisées dans nos grands hôpitaux, Saint-Louis Saint-Antoine, Lariboisière, la Pitié, la Charité, Necker, etc..., ont entraîné la transformation des fosses étanches en caveaux avec séparateurs: les liquides s'écoulent avant fermentation, mélangés à cent fois leur volume d'eau, au moyen de drainages qui ont mis en communication les caveaux avec les égouts de la ville. Il est résulté de ces arrangements dont une ferme vigilance a permis de maintenir l'efficacité, une amélioration considérable qui s'étendra assurément bientôt aux autres hôpitaux civils et militaires de l'Empire, aux casernes, aux lycées et à tous les établissements publics où habitent un grand nombre de personnes. Cette réforme a été fort remarquée par les étrangers venus à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, et notamment par Sa Majesté l'Empereur de Russie.

En attendant qu'elle puisse construire, dans les dépendances de quelques hôpitaux, de petits bâtiments où seraient placés les malades atteints d'affections contagieuses et notamment les varioleux, l'Administration a prescrit, en 1864, diverses dispositions tendant à isoler ces malades, autant que possible, et à leur réserver les petites salles et les chambres existantes dans la plupart des établissements. En même temps, elle a renouvelé la recommandation de recourir aux mesures prophylactiques, et organisé un service de vaccinations et de revaccinations avec le cow-pox. Une génisse inoculée est conduite dans les hôpitaux à des jours déterminés pour ce service ; mais des questions de système divisent encore les médecins sur la préférence à donner à ce mode de vaccination et, dans quelques hôpitaux, le service spécial dont nous parlons n'est pas l'objet d'une suffisante attention.

Les opérations pratiquées sur les malades étaient faites dans tous les hôpitaux avec un nombre très-limité d'instruments appartenant, pour la plupart, aux chi-

rurgiens, ou empruntés par eux aux fabricants. C'était là un inconvénient sérieux, dont les malades eux-mêmes pouvaient souffrir. L'Administration, en 1863, a placé, dans chacun des services, un matériel chirurgical renfermé dans une vitrine qui comprend, à l'état de parfait entretien, tous les instruments nécessaires ou simplement utiles aux opérations variées de la chirurgie.

C'est également pour en assurer le succès, qu'elle a disposé, à l'hospice des Ménages, situé à la campagne, plusieurs chambres destinées aux grandes opérations, notamment à celles qui ont pour objet l'extraction des kystes de l'ovaire. Huit opérations ont été déjà pratiquées dans ce local, et sur ce nombre cinq ont été suivies de guérison complète ; trois malades seulement ont succombé aux suites de l'opération.

Sur le conseil de ses médecins, et à partir de 1853, l'Administration a introduit successivement, dans les hôpitaux d'enfants, à l'hospice des Enfants-Assistés et dans les services d'idiots et d'épileptiques de Bicêtre et de la Salpêtrière, les exercices gymnatiques, pour venir en aide au traitement médical. Afin d'étendre ce bienfait à la population pauvre de Paris, elle a admis à participer à ces exercices les enfants du dehors auxquels ils étaient prescrits pour raison de santé. En 1867, il n'a pas été consacré à la gymnastique, dans les divers établissements de l'Administration, moins de 51.412 séances (1), ainsi réparties :

Hôpital des Enfants-Malades		13.126	séances.
— Sainte-Eugénie		9.675	—
Hospice de Bicêtre		7.255	—
— de la Salpêtrière	Adultes... 4.004 Enfants... 4.805	8.809	—
— des Enfants-Assistés		12.547	—
		51.412	séances.

Nos hôpitaux d'enfants étaient pourvus de quelques vaches qui fournissaient aux plus petits de nos malades, un lait pur et complet. Dans les services de mères-nourrices et dans les services d'accouchement des hôpitaux d'adultes, on faisait usage du lait généralement consommé dans Paris ; aussi, les enfants dont l'allaitement subissait des interruptions, dépérissaient-ils promptement. Pour faire cesser des dangers qui menaçaient la vie même des enfants, l'Administration a créé, en 1864,

(1) La leçon de chaque enfant, même donnée collectivement, est comptée pour une séance.

à Bicêtre, une vacherie centrale qui fournit directement aux hôpitaux le lait qui leur est nécessaire pour les enfants. Les vaches qui y sont entretenues sont nourries, autant que possible, de fourrages verts ; elles sont placées dans une étable salubre et peuvent prendre quelque exercice au grand air, dans un emplacement réservé à la culture ; elles sont soustraites ainsi aux inconvénients de la stabulation absolue.

On ne saurait, dans cette énumération de tout ce qui intéresse les malades, omettre de signaler la très-importante mesure par laquelle l'Administration a introduit, dans les hôpitaux et dans les infirmeries des hospices, un nouveau régime alimentaire. Ce régime, essayé depuis 1864, à l'Hôtel-Dieu et à Lariboisière, et appliqué généralement depuis le 1er janvier 1867, a réalisé un progrès notable, en augmentant les quantités de viande et de vin allouées aux malades, en faisant entrer, en de plus larges proportions dans la composition de la nourriture, les rôtis de viande noire, de veau ou de volaille, le poisson, les œufs, les légumes frais et de saison, et en supprimant l'intervention de certains aliments indigestes ou peu réparateurs.

Tous ces progrès, toutes ces améliorations seront couronnés par d'autres grandes opérations, au premier rang desquelles se place la reconstruction du nouvel Hôtel-Dieu. Cet hôpital, édifié à grands frais, dans de plus vastes proportions que l'établissement actuel, et qui sera installé d'après les règles de la science la plus avancée, sera pourvu d'un système de ventilation et de chauffage bien combiné, et, en général, de tous les moyens matériels et hygiéniques propres à faciliter le traitement des maladies.

Un hôpital nouveau va être édifié également sur le coteau de Ménilmontant et remplira la lacune que l'on remarque dans l'espace si considérable qui s'étend de l'hôpital Lariboisière à l'hôpital Saint-Antoine. Édifié et disposé de manière à réaliser tous les progrès conseillés par la science, il sera d'un précieux secours pour le 11e et le 19e arrondissements de Paris, et pour les quartiers nouveaux de la ville qui composent aujourd'hui le 20e arrondissement. Cet établissement doit nous apporter une nouvelle ressource de 600 lits, indépendamment des 200 lits que nous procurera l'agrandissement projeté de l'hôpital Cochin.

Un grand hôpital, construit en matériaux durables, va, dans quelques mois, s'ajouter, à Berck, au petit hôpital en bois que nous possédons sur les bords de la mer, pour le traitement des enfants scrofuleux. Les 500 lits que nous donnera le nouvel hôpital maritime de Berck, les 100 lits de l'ancien, les 200 lits de Forges et de la Roche-Guyon, constitueront un actif de 800 lits consacrés aux enfants scrofuleux, et nous pourrons, grâce à ces ressources, transporter presque entièrement à la campagne le traitement des maladies chroniques de l'enfance, si impar-

fait et trop souvent inefficace dans nos hôpitaux parisiens. En même temps, la suppression d'un certain nombre de lits de scrofuleux dans ces établissements, nous permettra d'y créer des salles d'isolement et de rechange qui manquent absolument dans les services de maladies aiguës. Nous aurons opéré de cette manière une double réforme qui nous armera de moyens puissants, pour combattre la scrofule, et pour préserver les enfants confiés à nos soins de la contagion des maladies éruptives.

Lorsque ces dernières opérations seront accomplies, le système de nos hôpitaux, si heureusement complété par les asiles de convalescence de Vincennes et du Vésinet, dus à l'inépuisable générosité de l'Empereur, laissera peu de chose à désirer, et jusquà ce que des accroissements considérables de population aient amené la nécessité de nouvelles créations, nous pourrons continuer avec sécurité la réalisation des améliorations de détail susceptibles de les perfectionner encore.

On n'a rien négligé, dans les hôpitaux de Paris, qui ont été de tout temps une célèbre école de médecine pratique, de ce qui touche à l'instruction des élèves.

Indépendamment des cliniques officielles organisées dans les hôpitaux du centre, les médecins et chirurgiens des hôpitaux ont été autorisés, sur leur demande, comme par le passé, à faire, au lit des malades et dans les amphithéâtres des établissements généraux et spéciaux, des cours qui sont très-suivis. On n'en compte pas moins de 20 à 25, chaque année, tant pour la médecine que pour la chirurgie.

Les règlements sur le stage accordant à l'Administration hospitalière une part importante dans la surveillance des élèves de la Faculté de médecine, nous avons dû signaler avec insistance, au gouvernement, les défectuosités et l'insuffisance de l'enseignement pratique, et c'est à notre demande que le stage exigé des élèves qui se présentent pour le doctorat, a été porté de 1 à 2 ans, ou 20 mois, vacances déduites, ce qui est encore peu de chose.

C'est pour l'instruction de nos élèves externes et internes, aussi bien que pour favoriser les progrès scientifiques, que l'Administration a entrepris de créer, près de chaque salle d'autopsie, un laboratoire pour les examens microscopiques, complément aujourd'hui nécessaire des nécropsies ; treize hôpitaux et hospices en seront dotés d'ici à quelques mois. Dans la même pensée, elle a pourvu, dans la plupart des hôpitaux, à des appropriations pour l'ophthalmoscopie, réorganisé, dans son amphithéâtre d'anatomie, affecté aux élèves internes et externes, les cours divers qui s'y professaient, et institué un cours d'histologie et un cours de physiologie expérimentale. Elle a fondé, à l'hôpital Saint-Louis, un musée pathologique où se trouvent reproduits dans toute leur vérité, au moyen de moulages et de

photographies coloriées, les divers cas pathologiques concernant les maladies de la peau. Elle se dispose à développer les collections de son musée anatomique et celles que M. le docteur Civiale a laissées, dans son service des maladies des voies urinaires, à l'hôpital Necker. Enfin elle complète les laboratoires des pharmacies des hôpitaux, déjà riches d'instruments et d'appareils, en leur fournissant les moyens de pratiquer les analyses les plus délicates des matières médicales.

Les soins multipliés de la pratique n'ont point éloigné l'Administration du point de vue théorique et scientifique.

C'est ainsi qu'elle a fait, sur les établissements de notre pays et de l'étranger, une vaste enquête dont les résultats ont été consignés dans l'*Étude sur les Hôpitaux* et dans le *Rapport sur les Hôpitaux de Londres*, publiés en 1862.

Elle instituait, en même temps, une Commission spéciale pour l'examen de toutes les questions relatives à la construction des hôpitaux nouveaux et aux améliorations à introduire dans les hôpitaux existants.

Enfin, pour utiliser, dans un intérêt scientifique, les faits pathologiques si nombreux qui s'offrent à l'observation dans les hôpitaux de Paris, qui ne reçoivent pas moins de 100.000 malades, elle a, dès 1861, créé, avec le concours de ses chefs de service, une statistique médicale qui offre à l'étude, réunis et coordonnés, d'après une classification méthodique, tous les faits observés dans les hôpitaux et dans les infirmeries des hospices. Les deux premiers volumes de cette grande collection ont à peine paru, et déjà la Belgique, suivant notre exemple, se dispose à faire dresser de pareils inventaires dans ses hôpitaux militaires et civils. La ville de Lyon prépare le programme d'un travail semblable, et S. Exc. le Ministre de l'intérieur est dans l'intention d'inviter les administrations hospitalières des principales villes de la France, à entrer dans cette voie de recherches.

On ne saurait clore ce paragraphe consacré aux améliorations nombreuses réalisées dans les hôpitaux, sans indiquer, par quelques chiffres, les résultats des services de consultations et de traitement externe du Bureau central et des autres établissements de l'Administration.

En 1867, le Bureau central a donné :

6.151 consultations écrites.
1.513 — verbales.

Il a fait seulement deux prescriptions de saignées ; il y en avait eu 1.259, en 1852 (1).

(1) C'est avec intention que l'on rapproche ces deux chiffres ; ils montrent combien les méthodes antiphlogistiques ont perdu de terrain, même en ne prenant pour point de départ que la date trop peu éloignée de 1852.

Il a prescrit 561 applications de ventouses.

Il a traité pour la teigne, pour des maladies d'yeux, pour des ulcères et pour les difformités qui relèvent de l'orthopédie, 1.004 malades.

Il a délivré 8.008 bandages herniaires.

Il a examiné enfin 30.887 malades qui se sont présentés pour obtenir leur admission dans les hôpitaux.

Dans les quatre hôpitaux où est organisé un traitement externe, la Charité, Saint-Louis et les deux hôpitaux d'Enfants, il a été donné :

En 1859	126.145	consultations.
En 1867	164.770	—

On a délivré gratuitement des médicaments :

En 1859, à	2.735	malades.
En 1867, à	4.938	—

Il a été délivré, en outre, un nombre considérable de bains, presque tous médicamenteux :

En 1859...........	153.193
En 1867.................	186.469

Les malades admis au traitement externe pour la teigne, ont été au nombre :

En 1859. de.......	423
En 1867, de.................	480

Ceux qui ont été admis pour la gale à l'hôpital Saint-Louis, étaient :

En 1854, de......................	5.268
En 1857, de......................	3.420
En 1859, de......................	2.183
En 1863, de.........	4.634
En 1866, de......................	6.183
En 1867, de......................	8.633

Les cinq premiers mois de 1868, donnent déjà 5.000 malades traités, et cette forte proportion peut faire présumer, pour cette année, une augmentation très-notable sur le chifffre de 1867.

On voit que cette affection parasitaire qui, sous l'influence d'un traitement rapide et sûr, avait diminué à Paris, tend à s'y accroître par l'effet même de la facilité des communications. L'augmentation considérable qu'on remarque en

1867, et celle dont elle sera suivie dans le cours de la présente année, doivent être attribuées à l'affluence des étrangers, surtout de mendiants italiens venus à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle.

C'est par la même cause, sans doute, que le nombre des jeunes malades admis pour la gale au traitement externe de nos deux hôpitaux d'enfants, s'est également accru :

En 1859, il était de..................	57
En 1867, il a atteint le chiffre de.....	645

Enfin, les consultations simples qui ont été données dans le surplus des hôpitaux, se sont élevées :

En 1859, Hôpitaux généraux, à..................	96.856	126.018
— — spéciaux, à..................	29.162	
En 1867, Hôpitaux généraux, à..................	115.743	164.551
— — spéciaux, à..................	48.808	

L'Administration s'occupe de la réorganisation du service des consultations avec traitement externe, généralisé dans tous les hôpitaux. Ce nouveau régime pourrait comprendre, dans ses combinaisons, le traitement des malades à domicile, relié à l'hôpital lui-même ; l'organisation du traitement à domicile des hôpitaux de Londres, et les policliniques d'Allemagne nous offrent à cet égard de bons modèles à suivre, bien que tout n'y soit pas à imiter. En outre, et dès l'entrée de l'hiver prochain, sera mis à exécution un mode de traitement de la teigne, dont l'effet, nous l'espérons du moins, sera de rendre plus rares, si ce n'est de prévenir avec le temps, ces affections rebelles.

§ 5. — Hospices et Maisons de Retraite.

Il n'en est pas des hospices gratuits comme des hôpitaux; ceux-ci sont ouverts aux malades des communes du département de la Seine (1); les habitants de Paris ayant acquis le domicile de secours dans cette ville, peuvent seuls être admis dans les hospices. Il importe donc de distinguer plus particulièrement ici les huit années écoulées de 1852 à 1859, de la période de huit autres années qui commence au moment de l'extension des limites de la capitale.

(1) Les communes du département de la Seine font admettre leurs malades dans les hôpitaux de Paris, moyennant un abonnement en quelque sorte nominal de 29.035 francs. La dépense que le traitement de ces malades a occasionnée, en 1866, ne s'élève pas à moins de 401.591 francs.

Le nombre des hospices et maisons de retraite, qui était de 11, de 1852 à 1859, s'élève aujourd'hui à 13, par suite de la fondation de la maison Chardon-Lagache, ouverte à Auteuil en 1866, et de l'addition au groupe des établissements parisiens, du petit hospice de Charonne, qui appartenait à la commune de Belleville, annexée en 1859.

Hospices	Vieillesse-Hommes (Bicêtre). Vieillesse-Femmes (Salpêtrière). Ces deux établissements possèdent chacun dans leur enceinte un service d'aliénés. Incurables-Hommes. Incurables-Femmes. Hospice de Charonne. Enfants-Assistés et Orphelins.
Maisons de retraite	Ménages. La Rochefoucauld. Sainte-Périne.
Hospices fondés	Saint-Michel (Boulard). La Reconnaissance (Brézin). Devillas. Chardon-Lagache.

Ces établissements, moins la fondation Chardon-Lagache et l'hospice de Charonne, possédaient, de 1852 à 1859 .... 10.629 lits.
De 1860 à 1867, avec ces deux maisons, ils réunissent .... 11.260 —

Différence en plus .... 631 lits.

L'augmentation serait plus forte, si l'Administration n'avait pas été dans l'obligation de supprimer définitivement les 114 lits de la ferme Sainte-Anne, consacrés aux aliénés, et temporairement 60 lits à l'hospice de la Reconnaissance, dont les ressources ont été notablement diminuées, par l'effet de la conversion des rentes 4 1/2 en 3 0/0.

La mesure la plus considérable qui se soit accomplie, depuis 1852, dans le service des hospices et maisons de retraite, est, sans contredit, la translation de cinq de ces grands établissements à la campagne.

L'institution de Sainte-Périne a été transférée, en 1862, à Auteuil, qui était hors Paris, à l'époque où cette opération a été conçue.

La maison de retraite des Ménages et l'hospice Devillas, reconstruits à Issy, dans de plus vastes proportions, ont été occupés en 1863.

On inaugurera, au commencement de 1869, les deux nouveaux hospices d'Incurables, réunis à Ivry, et largement agrandis. Les deux établissements actuels situés dans Paris ne renferment que 1.179 lits, y compris 51 lits d'infirmerie; les nouveaux bâtiments, avant une année, en offriront 2.029, en y comprenant 109 lits pour le service des malades.

Si l'on ajoute à ces ressources, les secours d'hospice créés en 1850, en remplacement d'autant de lits supprimés à la Salpêtrière à la suite du choléra de 1849, si l'on tient compte des établissements particuliers dus à l'initiative privée et qui viennent à notre aide : les trois maisons des petites sœurs des pauvres, deux hospices établis par les soins de deux curés de Paris, l'asile Mathilde pour les jeunes filles incurables, un établissement analogue pour les garçons organisé par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, l'hospice israélite, la maison des vieillards d'origine suisse et quelques autres établissements de moindre importance, on reconnaîtra qu'il existe dans la capitale, de nombreux et larges moyens de venir au secours des vieillards et infirmes qui sont privés de familles ou qui n'en peuvent recevoir aucune assistance.

Au nombre des améliorations réalisées depuis 1852 dans les hospices, il convient de noter celles dont Bicêtre (la Vieillesse-Hommes) a été l'objet.

En 1856 et 1866, on a reconstruit plusieurs corps de bâtiments et rendu ainsi plus aérés et plus salubres, un certain nombre de dortoirs.

Un nouveau service de bains a été créé en 1862, et, dans ses dépendances, on a installé une grande salle avec lavabos, pour les soins de la toilette. Cette même année, on a opéré la reconstruction de la buanderie.

L'ancien puisard de Bicêtre, où s'écoulaient, depuis longues années, dans les vides d'anciennes carrières, les matières fécales de l'hospice, a été supprimé en 1862, et remplacé par des fosses d'aisances régulières.

En 1864, le bâtiment des idiots et des épileptiques a été amélioré sous divers rapports, et placé dans de meilleures conditions de salubrité. Les malades paralytiques ou privés de raison, qui étaient confinés dans leurs salles qu'ils infectaient par leur présence non interrompue, ont été appelés au bénéfice de la vie au grand air : dans les jours de beau temps, ceux qui ne peuvent marcher ni se soutenir, sont portés et déposés sur des paillassons dans les cours dépendant de la section.

On a formé, en 1861, dans le même établissement, une bibliothèque pour les administrés ; elle est ouverte le soir aux serviteurs, dans un but de moralisation. C'est dans la même pensée qu'on a institué à Bicêtre des cours de français, d'arithmétique et d'histoire élémentaire, à l'usage des gens de service, hommes et

femmes. Chaque année, des livrets de caisse d'épargne récompensent les plus assidus, qui ont le mieux profité de ces utiles exercices, et pour exciter plus encore le zèle parmi eux, l'Administration a élevé au grade de sous-employées plusieurs filles de service qui s'étaient fait remarquer par leur bonne conduite et l'instruction acquise.

Quelques travaux ont été exécutés également à la Salpêtrière. En 1861, on a foré un puits artésien qui fournit à la buanderie centrale organisée dans cet établissement, une partie de l'eau qui lui est nécessaire.

On a restauré, en 1862, le gymnase destiné aux femmes et aux enfants arriérés ou épileptiques ; on a reconstruit, en 1865, sur un vaste plan, les cuisines et leurs dépendances qui laissaient beaucoup à désirer, et, en 1866, on a créé un service de bains sulfureux.

A l'hospice de la Reconnaissance (Brézin) ont été ouverts, en 1860, des ateliers pour les différents corps d'état qui travaillent les métaux, afin de distraire et de retenir les administrés.

L'hospice des Enfants-Assistés a reçu, de son côté, de notables améliorations : les préaux et jardins destinés aux enfants ont été agrandis et mieux appropriés (1865), et le service des infirmeries a été notablement étendu. Au moyen du déplacement de la communauté, la surface affectée au service des malades a été doublée ; la médecine et la chirurgie ont été placées à deux étages différents ; on a consacré des salles spéciales aux maladies contagieuses ; les enfants atteints de rougeole, de scarlatine, de variole, d'ophthalmies purulentes, ont été séparés rigoureusement des autres malades, et l'on a ménagé plusieurs salles de rechange, pour faciliter l'aération et le nettoyage des salles dont l'évacuation serait jugée nécessaire.

Les quartiers des enfants valides du même hospice vont être dotés sous peu de lavabos pour la toilette.

Dans l'énumération des mesures qui ont eu pour objet d'améliorer les services destinés au soulagement de la vieillesse et des infirmités, nous ne saurions omettre le règlement du 6 octobre 1860, approuvé par le Ministre de l'intérieur, qui a réglé sur des bases nouvelles les admissions aux places vacantes dans les hospices.

Avant cette époque, le plus grand nombre des places disponibles étaient mises à la disposition des Bureaux de bienfaisance, et elles étaient réparties, à tour de rôle, entre les administrateurs qui les attribuaient aux vieillards les plus méritants de leurs circonscriptions respectives. Quel que fût le soin consciencieux qui présidât à ces choix, et par suite du morcellement des circonscriptions de secours,

les places vacantes n'étaient pas toujours accordées à ceux qui, dans toute l'étendue de la ville, étaient les plus misérables, à raison de leur vieillesse et de leurs infirmités. Le règlement de 1860, basé sur le principe de la centralisation des lits devenus disponibles, a remédié à ce vice d'organisation. Aujourd'hui les demandes tendant à l'obtention des places d'hospice, sont, après une première enquête, renvoyées à une commission présidée par un membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, et composée d'un maire ou d'un adjoint et de deux administrateurs des Bureaux de bienfaisance, d'une part ; et d'autre part, des trois chefs de service compétents de l'Administration centrale. Chaque dossier est confié à un membre rapporteur qui visite le postulant et rend compte à la commission à sa prochaine séance. Si l'admissibilité du candidat est reconnue, il est classé pour être admis, d'après l'urgence de ses besoins, et c'est dans l'ordre établi par la commission (à moins d'aggravations survenues depuis son premier avis), que sont prononcées les admissions effectives.

Cette meilleure application du secours de l'hospice a produit, en réalité, l'effet que quelques personnes voulaient demander à de nouvelles créations d'établissements. Il en est résulté, il est vrai, une augmentation très-notable du nombre des grands infirmes, et des complications de service qui ont entraîné quelques dépenses de personnel et réclamé des soins plus dévoués de la part de nos agents; mais ces effets eux-mêmes prouvent l'excellence du système nouveau. Aujourd'hui, il n'est point besoin de protecteurs pour obtenir un lit dans un hospice : l'âge, les infirmités, le dénuement et l'abandon déterminent seuls le choix de l'Administration, et si l'on a vu, avant 1860, au grand regret des administrateurs de l'Assistance publique réduits à l'impuissance, des vieillards frappés de paralysie et sans ressources, attendre longtemps sur un grabat, la vacance d'un lit d'hospice, ce triste spectacle ne nous afflige plus. Tout infirme abandonné, sans famille et sans ressources, signalé par un commissaire de police, par un voisin, ou même par son concierge, est sûr de trouver, dans un délai de quelques jours, l'asile dû à ses souffrances et à son malheur.

§ 6. — Secours et Traitement des Malades à domicile.

1° SECOURS A DOMICILE.

L'organisation du service des secours à domicile, dans la ville de Paris, est connue : il y a, dans chacun des vingt arrondissements municipaux, un Bureau de bienfaisance qui, sous la direction de l'Administration de l'Assistance publique, règle tout ce qui est relatif à la distribution des secours : inscription des indigents reconnus aptes à les recevoir, nature des secours,

leur distribution, etc. Le Bureau de bienfaisance se compose, indépendamment du maire de l'arrondissement, qui le préside, et des deux adjoints membres-nés, de douze administrateurs qui se réunissent en conseil pour voter le budget et les comptes, arrêter toutes les mesures générales, statuer sur les propositions d'inscription, et qui, ensuite, individuellement, sont chargés de l'application des secours, dans leurs circonscriptions respectives. Ils siègent, pour ce dernier objet, dans les Maisons de secours de leurs quartiers, où résident des Sœurs de charité qui reçoivent les pauvres et concourent aux distributions des secours en nature et des médicaments. Les administrateurs ont pour auxiliaires, des Commissaires de bienfaisance, et même, dans plusieurs arrondissements, des Dames de charité qui partagent avec eux la visite des indigents inscrits.

En l'an x, on comptait à Paris, 43.552 ménages d'indigents, composés de 111,626 individus. Il y avait donc, à cette époque, d'après la population présumée (547,416 habitants), 1 indigent sur 4,90 habitants.

De 1803 à 1814, la population pauvre reste considérable; elle s'élève même à 121,801 en 1810. A partir de 1818, et jusqu'en 1828, elle devient plus faible, puisqu'elle descend à 54.371, en 1822; mais, comme les chiffres alors constatés ne résultent pas de recensements contrôlés, ainsi qu'ils le sont aujourd'hui, et comme d'ailleurs la population générale n'a commencé à être établie par des dénombrements nominatifs, qu'en 1817, on s'abstient de présenter aucun calcul de proportion pour ces deux périodes.

En 1829, on constate l'existence de	1	indigent	sur 13,02	habitants.
En 1841, il y a................	1	—	sur 13,30	—
En 1850........................	1	—	sur 16,38	—
En 1856........................	1	—	sur 16,59	—
En 1863, (après l'agrandissement de Paris)..............	1	—	sur 16,94	—
En 1866........................	1	—	sur 17,12	—

D'après le recensement de 1866, le nombre des ménages indigents est de 40,644; ils composent une masse de 105,119 personnes qui se répartissent comme il suit, entre les deux sexes et entre l'âge adulte et l'enfance :

Adultes	Hommes......	22.304	58.339.
	Femmes......	36.035	
Enfants au-dessous de 14 ans.	Garçons	23.429	46.780.
	Filles	23.351	

Ces chiffres montrent que ce qui augmente considérablement le nombre des individus appelés à participer aux secours publics, ce sont d'abord les enfants qui comptent, dans le total, pour 44,51 0/0, et ensuite les veuves ou les femmes abandonnées qui, surpassant de beaucoup en nombre les hommes, viennent accroître d'une manière notable, le chiffre afférent à la population indigente adulte.

Les Parisiens, c'est-à-dire, les individus nés à Paris, entrent pour moins d'un quart (22,35 0/0), dans les listes des personnes secourues.

Si l'on considère seulement les chiffres bruts fournis par les recensements triennaux de la population indigente, on les voit s'accroître incessamment; mais la population générale marche plus vite encore. D'un autre côté, la population ouvrière qui, par suite de malheurs, d'insuffisance des salaires, d'imprévoyance ou de mauvaise conduite, lègue tant de vieillards ou d'infirmes à notre sollicitude, devient de plus en plus nombreuse à Paris : d'après l'enquête de la Chambre de commerce, faite en 1847 et 1848, l'industrie parisienne occupait alors 342.530 ouvriers, et ce nombre, douze ans après, c'est-à-dire en 1860, monte à 488.081.

Une autre circonstance a contribué à augmenter les charges du budget de l'indigence; c'est l'annexion à Paris des communes suburbaines qui renfermaient beaucoup d'ouvriers et de gens malaisés.

Malgré ces causes, et lorsque l'on cherche, comme on l'a fait plus haut, le rapport du nombre des pauvres secourus à la population générale de la ville, on constate avec satisfaction, que la situation, loin de s'aggraver, tend à s'améliorer à chaque recensement triennal.

Les secours accordés aux indigents inscrits sont de diverses natures :

Les secours *généraux*, les uns annuels accordés à raison de l'âge ou des infirmités, les autres temporaires que motive l'état de la famille, c'est-à-dire le nombre des enfants au-dessous de 14 ans ;

Les secours *spéciaux*, auxquels participent les aveugles, les paralytiques, les septuagénaires et les octogénaires, et qui se cumulent avec les secours généraux.

Enfin les secours d'*hospice*, destinés à tenir lieu du placement effectif dans un établissement de l'Administration, et dont sont appelés à jouir des chefs de ménages indigents, des veufs ou des veuves vivant dans leurs meubles.

Les secours généraux ou ordinaires consistent en aliments, en combustibles, en effets d'habillement et de coucher, et aussi en argent; ils ressortent annuellement,

par ménage, à une somme variable, dont le maximum, en 1867, est de 112 francs et le minimum de 43 francs. La moyenne générale est de 60 francs. C'est une allocation assurément minime; mais on ne doit pas oublier que les ressources consacrées à la charité publique et privée sont considérables à Paris, et qu'elles s'émiettent, pour ainsi dire, sur les mêmes têtes, soit qu'elles proviennent de l'Assistance publique, soit qu'elles aient leur origine dans les aumônes paroissiales, dans les secours abondants de nombreuses sociétés charitables, ou même dans la générosité des particuliers. Il faut se rappeler aussi que les secours généraux des Bureaux de bienfaisance viennent s'ajouter aux secours spéciaux qui accroissent si notablement la dotation des pauvres les plus dignes d'intérêt.

Le nombre de ces secours spéciaux a suivi le mouvement d'accroissement de la population indigente ; il a été augmenté de plus du tiers à l'époque de l'agrandissement de Paris : les chiffres ci-après en sont la preuve.

		1852.	1859.	1867.
Aveugles	Secours de 5 francs par mois.	890	797	911
Paralytiques	id.	517	499	456
Septuagénaires (de 70 à 79 ans).	id.	2.355	2.616	4.098
Octogénaires : de 79 à 82 ans.	Secours de 8 francs	486	395	548
— de 82 à 84 ans.	Secours de 10 francs	253	196	471
— au-dessus de 84	Secours de 12 francs	162	128	268
	Totaux	4.663	4.631	6.752

Il en a été de même en ce qui touche les secours d'hospice. Ces secours, fixés à 253 francs par an pour les hommes, et à 195 francs pour les femmes, étaient, en 1850, à l'époque de leur création, au nombre de 853 :

320 pour les hommes,
533 pour les femmes.

Après l'annexion à Paris des communes suburbaines, ils ont été portés à 1137 :

427 pour les hommes,
710 pour les femmes.

Ces augmentations dans la quotité et le nombre des secours de diverses natures ont eu naturellement pour résultat de grossir le budget des dépenses de l'assistance à domicile, et par suite le montant des subventions annuelles fournies par l'Admi-

nistration centrale aux Bureaux de bienfaisance, dans une proportion qui n'est point inférieure aux quatre cinquièmes de leurs dépenses totales.

Ainsi, les dépenses des secours à domicile qui étaient en 1852, de.. 2.213.211 fr.
atteignaient, en 1859, le chiffre de.............................. 3.205.951
en 1861 (après l'annexion), elles s'accroissent de nouveau et s'élèvent à.. 4.423.094
En 1867, elles montent à.. 4.857.033

C'est, en seize ans, une différence de 2.643.822 francs, qui a plus que doublé les subsides de l'assistance à domicile.

A ces augmentations budgétaires, qui ont élargi les bases d'action du service, correspondent d'importants accroissements dans les moyens matériels d'exécution. De 1852 à 1859, l'Administration hospitalière construit huit nouvelles maisons de secours et en installe une autre dans un immeuble loué; de 1860 à 1867, pour satisfaire aux besoins créés par l'agrandissement de la ville, elle édifie encore 16 maisons de secours, et en organise, par voie de locations, 19 autres. Aujourd'hui le service des secours en possède 57 dans les 20 arrondissements de Paris.

Quelques autres mesures dignes d'être notées ont été prises, pour l'amélioration du service. En 1860, l'Administration de l'Assistance, qui fournissait aux Bureaux de bienfaisance la farine bise, nécessaire à la confection d'un pain de 2e qualité qui était distribué aux indigents, a supprimé ces envois, et a fait délivrer aux pauvres inscrits le pain blanc de 1re qualité, dont se nourrissent toutes les classes de la population parisienne.

Dans la même année, l'Administration centrale a donné aux Bureaux de bienfaisance une nouvelle instruction générale, pour perfectionner et assurer la marche du service et l'observation rigoureuse des règles de la comptabilité.

En 1863, elle a organisé l'inspection des pharmacies des Maisons de secours, afin d'obtenir le meilleur classement et la bonne conservation des substances médicamenteuses, et de procurer, dans cette branche importante du service, la sécurité nécessaire.

Enfin, pendant le dernier hiver, pour adoucir en faveur de la classe ouvrière, les rigueurs de la saison, et diminuer la gêne résultant de la cherté du pain et du ralentissement des travaux industriels, l'Administration, se conformant au désir exprimé par l'Empereur et aux instructions de M. le Préfet de la Seine, a ouvert, dans les 5e, 7e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements, huit fourneaux économiques, dans le but de compléter l'œuvre des fourneaux du Prince Impérial établis au nombre de vingt, dans les quartiers les plus populeux.

Les huit fourneaux de l'Assistance publique, organisés avec le concours des

Bureaux de bienfaisance, sur le plan des fourneaux du Prince impérial, ont fonctionné, du milieu de janvier au 30 avril, et, pendant 93 jours de service effectif, ils ont distribué 1.182.592 portions alimentaires consistant en pain, bouillon, soupes, viande, légumes et riz. C'est une moyenne de 12.716 portions par jour pour l'ensemble, et de 1.589 portions pour chaque fourneau.

La dépense totale s'est élevée à 92.645 fr. 32 c., dont 13.192 fr. 31 c. pour les frais de premier établissement et d'achat de matériel. Les dépenses applicables aux aliments, au combustible employé à la cuisson, aux frais de transport et aux menus frais divers, ont été de............ .... 79.453 fr. 01 c.

Le pain et les autres denrées livrées, au prix réduit de 5 centimes la portion, ont produit une recette de......... 59.129 60

Le déficit a donc été de........ .... 20.323 41

Et si l'on y ajoute le montant des frais de premier établissement et d'achat de matériel.......................... 13.192 31

La dépense nette de l'œuvre des fourneaux économiques, ressort à....................................... 33.515 fr. 72 c.

C'est un sacrifice léger, si l'on considère le bien qui a été fait.

Ajoutons que, dans les mêmes vues de bienfaisance, on a distribué pendant l'hiver, au Bureau central d'admission des hôpitaux, des bouillons et des soupes dont étaient appelés à profiter, gratuitement, les pauvres gens venus en grand nombre pour présenter des malades, et souvent les malades eux-mêmes. Cette mesure, qui a duré trois mois, a permis de distribuer 1.441 bouillons et 14.400 soupes, en tout 15.841 portions d'un aliment chaud, à des consommateurs qui souffraient à la fois de la rigueur de la saison et de la cherté des vivres.

2° TRAITEMENT DES MALADES A DOMICILE.

De tout temps, des secours médicaux ont été donnés à domicile par les soins des Bureaux de bienfaisance, aux pauvres qui les réclamaient; on leur accordait, en outre, gratuitement, les médicaments qui étaient prescrits, et quelquefois des secours en nature. Mais ce service n'avait ni la forte organisation ni la régularité propres à en assurer l'utile développement.

L'Administration a pourvu à cette organisation à la fin de 1853, et, depuis 1854, le service du traitement des malades à domicile fonctionne, en prenant chaque année un accroissement nouveau, ce qui est la meilleure preuve qu'il répond à l'un des besoins les plus pressants de la population parisienne. Le tableau ci-après, qui contient les résultats principaux du service, en indique la marche et les effets, pendant les quatorze années écoulées depuis sa création.

ANNÉES.	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.		TOTAL.	JUGÉS non malades à la première visite.	NOMBRE de malades traités.	NOMBRE de journées de maladie.	NOMBRE de lits d'hôpitaux que ces journées représentent	DURÉE moyenne du traitement.	PRIX de la journée.	NOMBRE des consultations données dans les maisons de secours.
	Indigents.	Nécessiteux.							fr. c.	
1854.......	14.898	15.817	30.715	1.054	29.661	440.638	1.207	14,86	1,04	102.472
1855.......	15.526	16.032	31.558	476	31.082	546.477	1.497	17,58	0,88	115.864
1856.......	15.234	17.350	32.584	590	31.994	555.317	1.521	17,36	0,97	178.574
1857.......	14.087	18.018	32.105	678	31.427	538.030	1.474	17,12	0,98	155.821
1858.......	13.768	15.969	29.737	530	29.207	448.344	1.228	15,35	1,12	161.401
1859.......	13.697	13.378	27.075	492	26.583	433.620	1.188	16,34	1,17	169.101
TOTAL...	87.210	96.564	183.774	3.820	179.954	2.962.426	8.115	16,41	1,03	883.233
1860.......	18.540	18.842	37.382	1.300	36.082	522.463	1.431	14,48	1,27	168.898
1861.......	23.693	25.391	49.084	2.255	46.829	658.123	1.803	14,05	1,19	203.787
1862.......	23.841	28.219	52.060	2.011	50.049	718.738	1.969	14,36	1,05	245.870
1863.......	24.417	30.307	54.724	1.816	52.908	770.834	2.112	14,57	0,98	271.902
1864.......	24.373	33.042	57.415	1.834	55.581	816.696	2.238	14,69	0,97	287.330
1865.......	26.708	36.896	63.604	1.385	62.219	901.784	2.471	14,18	0,95	324.186
1866.......	28.605	36.832	65.437	1.017	64.420	865.408	2.371	13,81	1,08	334.191
1867.......	28.313	38.173	66.486	983	65.503	873.965	2.394	13,78	1,12	355.089
TOTAL...	198.490	247.702	446.192	12.601	433.591	6.128.011	16.789	14,13	1,07	2.191.253
TOTAL GÉNÉRAL.	285.700	344.266	629.966	16.421	613.545	9.090.437	24.904	14,82	1,05	3.074.486

Ce tableau mérite d'être étudié (1).

D'abord, on constate que le bienfait des soins gratuits donnés dans l'état de maladie ne s'applique pas seulement aux pauvres habituellement secourus ; qu'il est accordé aux ouvriers en ménage, aux petits artisans et marchands, et en général à cette foule de gens plus ou moins malaisés que la maladie surprend sans ressources. Dès l'origine du nouveau service, les indigents admis au traitement à domicile, et ce qu'on appelle administrativement les nécessiteux, pour les distinguer des premiers, composaient presque exactement la moitié des malades. Mais bientôt, et surtout depuis 1861, on voit grossir la seconde catégorie de nos malades, qui maintenant surpasse de près d'un tiers, celle des indigents proprement dits.

De 1854 à 1859, le service du traitement à domicile a soigné, en moyenne, 29.992 malades par an, et en tout 179.954 personnes qui ont fourni cumulativement 2.962.426 journées de maladie; il eût donc fallu 1.253 lits d'hôpital occupés, chaque année, pour recevoir ces nombreux malades. Dans cette même période, la durée moyenne du traitement de chaque malade a été de 16,41 jours, et la dépense de chaque journée de maladie n'a pas excédé 1 fr. 03 c. On a donné, en outre, dans les Maisons de secours, 883.233 consultations avec délivrance de médicaments, soit 147.205 par année.

---

(1) Le tableau ci-contre a été établi en prenant pour bases des calculs, le total des malades inscrits; mais, depuis 1865, on a divisé les inscriptions en deux grandes catégories : l'une applicable aux malades proprement dits, l'autre spéciale aux accouchements. On peut donc, pour les trois années 1865-66 et 67, ne pas se borner, comme on l'avait fait précédemment, à consigner les résultats généraux des deux services réunis, mais les indiquer séparément pour chacun d'eux.

1° Traitement à Domicile.

ANNÉES.	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.		TOTAL.	JUGÉS non malades à la première visite.	NOMBRE de malades traités.	NOMBRE de journées de maladie.	NOMBRE de lits d'hôpitaux que ces journées représentent	DURÉE moyenne du traitement.	PRIX de la journée.
	Indigents.	Nécessiteux.							fr. c.
1865...	23.153	31.463	54.616	1.385	53.231	834.734	2.287	15,68	0,90
1866...	25.426	30.667	56.093	1.017	55.076	797.116	2.184	14,47	1,01
1867...	24.987	30.647	55.634	983	54.651	795.269	2.179	14,55	1,00
2° Accouchements.									
				ACCOUCHEMENTS OPÉRÉS.					
1865...	3.555	5 433	8.988	7.450		67.050	184	9,00	1,50
1866...	3.179	6.165	9.344	7.588		68.292	187	9,00	2,05
1867...	3.326	7.526	10.852	8.744		78.696	216	9,00	2,32

Après l'agrandissement de Paris, dans l'intervalle de huit ans, écoulé de 1860 à 1867, le nombre des malades s'élève à 433.591 ou 54.199 par an. C'est à peu près le double des malades traités dans la première période.

Les journées de maladie montent au chiffre énorme de 6.128.011, ce qui ne représente pas moins de 2.099 lits d'hôpital par année. La durée du traitement, dans la seconde période, s'abaisse à 14 j. 27 ; mais la dépense de la journée de maladie, qui est de 1 fr. 07, reste à peu près la même (1). Les consultations ont suivi la progression que l'on remarque dans le service du traitement : elles donnent, en effet, pour les huit années de la période, le chiffre de 2.191.253, ce qui correspond à 273.906 consultations pour chaque année.

Par rapport à la population générale de la ville, le nombre des personnes qui ont réclamé le traitement médical à domicile, représente :

En 1856	2,83	p. 0/0.
En 1861	2,94	—
En 1866	3,63	—

Si l'on tient compte des personnes qui, dans l'état de maladie, se font traiter à l'hôpital et qui, pour la ville de Paris, représentent à peu près 5 p. 0/0 de la population générale, on constate une proportion de huit à neuf individus sur cent, qui ont besoin de notre assistance, lorsqu'ils sont malades.

Le traitement à domicile, organisé sur une grande échelle, comme il l'est dans la capitale, a une triple utilité : il maintient, au sein de la famille, une foule de pauvres gens que l'hôpital séparerait de tout ce qui leur est cher ; il étend le bienfait du traitement gratuit à un grand nombre d'individus qui, pour n'être point indigents, n'ont pas moins un urgent besoin de ce secours spécial ; enfin, et bien qu'une partie de cette population ne fût pas allée peut-être frapper à la porte des hôpitaux, si le traitement médical à domicile ne lui eût été accessible, il est certain que son existence a pour effet de prévenir l'énorme développement qu'il serait indispensable de donner à ces établissements, dans une ville aussi considérable que Paris, où la population s'accroît avec une rapidité surprenante.

Les dépenses de l'important service dont on vient de faire connaître les résultats, se sont élevées, en 1867, à 794.155 fr. 04 c.

---

(1) La dépense moyenne de la journée d'un malade dans les hôpitaux généraux est de 2 fr. 37. Mais il faut remarquer que le malade de l'hôpital reçoit en plus le mobilier, le linge, le vêtement, la nourriture et le vin, et en moins les secours en argent accordés quelquefois au malade de la ville.

Ce total se compose des sommes ci-après :

1° Valeur des médicaments fournis, au prix de revient, par la pharmacie centrale des hôpitaux..................	297.942 fr. 78 c.
2° Honoraires des médecins et des sages-femmes attachés au service et autres dépenses d'administration............	262.781 59
3° Secours en nature et en argent accordés aux malades..	231.480 92
4° Dépenses de matériel.......................... ...	1.949 75
Total....	794.155 fr. 04 c.

Le service du traitement médical comprend les accouchements à domicile qui sont confiés à des sages-femmes nommées par l'autorité supérieure sur la proposition des Bureaux de bienfaisance.

Cette partie du service a été, dans ces dernières années, l'objet de dispositions particulières ayant pour but de rendre plus efficaces et plus complets les soins à donner aux accouchées, et en même temps d'éloigner des hôpitaux, où des épidémies puerpérales sévissent quelquefois, le plus grand nombre des femmes et des filles-mères qui recourent à notre assistance. Un secours spécial a donc été créé à cet effet; une somme de 150.000 francs y a été consacrée annuellement et est venue s'ajouter aux sacrifices déjà considérables qui grèvent le budget hospitalier, et sont appliqués, avec une vive sollicitude, aux mères et aux enfants. Ces dispositions toutes nouvelles, puisqu'elles ne datent que de 1866, ont eu pour premier résultat d'accroître le nombre des accouchements pratiqués par les sages-femmes des bureaux de bienfaisance, mais sans diminuer corrélativement le nombre des accouchements qui ont eu lieu dans les hôpitaux.

ANNÉES.	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS PRATIQUÉS		TOTAL.
	dans les hôpitaux.	à domicile.	
1864..........................	7.158	6.953	14.111
1865..........................	7.501	7.450	14.951
1866..........................	7.601	7.588	15.189
1867..........................	7.886	8.744	16.630

L'avenir dira s'il est possible de réduire sensiblement, par des moyens de cette nature, le nombre des femmes qui se présentent à la Maternité ou dans les hôpitaux, pour y faire leurs couches; le succès des mesures que l'Administration a dû

instituer pour atteindre ce but difficile, est malheureusement très-incertain. On s'en rendra aisément compte si l'on veut bien remarquer que la population qui fréquente les services d'obstétrique de nos hôpitaux, se compose surtout de filles-mères, d'ouvrières vivant isolément dans leurs meubles ou même en garni, de domestiques sans domicile propre, et de filles qui fuyent momentanément l'habitation paternelle. Toutes ces femmes, pour cacher le fait de leur grossesse, s'éloignent avec empressement de leur séjour habituel, à l'approche de l'accouchement, et comme elles n'ont pas les ressources nécessaires pour s'assurer la jouissance d'une chambre chez une sage-femme, elles viennent presque fatalement réclamer un lit dans les hôpitaux ; la connaissance même du danger qu'elles peuvent courir, à certains moments, dans ces établissements, ne saurait les en éloigner. Il est donc permis de croire que les dispositions que l'Administration hospitalière ne cesse de prendre pour l'amélioration des services d'accouchement par le perfectionnement de leur hygiène et la dissémination des femmes dans des bâtiments isolés et dans de petites salles, auront plus d'efficacité, pour diminuer la fréquence et le développement des affections puerpérales, que les secours dont l'objet est de multiplier les accouchements à domicile.

§ 7. — Enfants Assistés et Direction des Nourrices.

1° ENFANTS ASSISTÉS.

Sur 3,54 enfants qui naissent dans la capitale, il y a un enfant naturel (1) ; c'est dire, en un seul mot, combien est grand le danger des abandons. Paris, en effet, est une ville de production et de plaisirs ; sa population reçoit incessamment, dans ses manufactures et dans ses petits ateliers, où s'élaborent tant d'ouvrages menus et délicats auxquels sont employées les femmes, des auxiliaires dont la vie isolée et affranchie de la surveillance de la famille, se prête à toutes les séductions. D'un autre côté, le nombre des domestiques augmente aussi avec le nombre des ménages et la recherche du bien-être, et contribue à grossir très-sensiblement la catégorie des femmes sans domicile particulier ou sans ressources suffisantes, qui réclament notre assistance dans les hôpitaux, et délaissent ensuite les enfants auxquels elles ont donné le jour. Si l'on considère, en outre, la facilité et le bon marché des communications, et les accroissements rapides d'une population qui compte déjà près de 500.000 ouvriers ; si l'on remarque que cette population se compose, pour plus des 3/4, de personnes nées hors de Paris, et

(1) Le calcul a été établi sur les années 1864 à 1867.

qui, par leurs relations de famille ou d'amitié, et au moyen de ruses nombreuses facilitent aux femmes enceintes l'accès de nos services d'accouchement; si enfin l'on n'oublie pas qu'il existe à Paris 498 sages-femmes qui reçoivent pour l'accouchement les filles-mères, et font, jusque dans les départements, des appels aux filles qui veulent cacher leur grossesse et *placer*, comme elles le disent, les enfants qui sont le fruit de leur faute, on reconnaîtra l'existence de causes aussi multipliées que profondes, à l'accroissement du nombre des enfants que la charité publique a mission de recueillir. Aussi l'Administration ne néglige-t-elle aucune mesure pour prévenir l'extension du nombre des abandons. C'est ainsi qu'elle oblige les femmes qui viennent accoucher dans les hôpitaux et qui sont en bonne santé, à allaiter leurs enfants pendant leur séjour à l'hôpital et à les emporter à leur sortie; c'est ainsi que, pour venir en aide aux filles-mères et les détourner de la pensée d'abandonner leurs enfants, elle leur accorde des secours dont l'effet a le double avantage d'assurer aux nouveau-nés un état civil et de placer les mères dans une situation de dévouement qui provoque quelquefois, de la part de leurs séducteurs, de légitimes réparations.

Sous l'influence de cette sollicitude, et malgré des causes contraires d'une grande puissance, le nombre des abandons ne s'accroît pas très-sensiblement à Paris. On peut même dire que, malgré des augmentations annuelles, il est en décroissance, si l'on reconnaît (ce qui est pour nous incontestable), l'accroissement de la population de la capitale, comme étant la cause la plus active et la plus directe des naissances illégitimes et, par suite, des abandons. Les chiffres qui suivent en fournissent l'évidente démonstration.

PÉRIODES.	POPULATION MOYENNE du département d'après les recensements (moins la garnison).	NOMBRE MOYEN annuel des abandons par chaque période.	RAPPORT des abandons à la population.
1818-1831	859.993	5.723	1 sur 158,27
1832-1836 (1)	989.237	5.260	— 188,07
1837-1841	1.101.398	3.738	— 294,65
1842-1846	1.243.069	4.210	— 295,27
1847-1851	1.353.510	4.235	— 319,60
1852-1856	1.529.880	3.353	— 456,27
1857-1861	1.794.032	3.904	— 459,54
1862-1867	2.007.962	3.818	— 511,45

(1) Le dénombrement de 1836 avait été primitivement effectué en prenant pour base la population *de droit*. Dans les calculs contenus au tableau ci-dessus, on a ramené la population du département aux bases adoptées pour les autres recensements, c'est-à-dire en ne tenant compte que de la population *de fait*.

A la fin du dernier siècle, dans les temps antérieurs à 1789, le nombre des enfants trouvés dépassait souvent 5.000, quoique la population de Paris fut alors trois fois moins forte. C'est ce qui résulte du tableau ci-après dans lequel, à défaut de chiffres certains sur le nombre réel des habitants, on a pris pour base le nombre des naissances :

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN annuel des naissances.	NOMBRE MOYEN annuel des abandons.	RAPPORT des abandons aux naissances.
1750 à 1759	19.421	4.457	1 sur 4,36
1760 à 1769..................	18.702	5.611	— 3,33
1770 à 1779..................	19.854	6.703	— 2,96
1780 à 1789..................	19.865	5.714	— 3,48
De 1750 à 1789	77.842	22.485	1 sur 3,46

Les chiffres ci-dessus se rapportent uniquement à la Ville de Paris ; mais à partir de 1801, il a été possible de faire le calcul pour le département de la Seine tout entier, et le résultat, confirmant les données que fournit la population constatée depuis 1817 par les dénombrements, montre une amélioration toujours croissante.

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN annuel des naissances.	NOMBRE MOYEN annuel des enfants trouvés et orphelins.	RAPPORT DU NOMBRE des Enfants-Assistés au total des naissances.
1801 à 1810..................	22.192	5.675	1 sur 3,94
1811 à 1820..................	25.589	6.235	— 4,10
1821 à 1830..................	33.484	5.691	— 5,88
1831 à 1840..................	35.502	4.754	— 7,47
1841 à 1850..................	41.309	4.199	— 9,84
1851 à 1860..................	52.083	3.646	— 14,28
1861 à 1867..................	62.527	3.904	— 16,02

Quoi qu'il en soit, les enfants ainsi délaissés annuellement, dépassant aujourd'hui 4.000, et restant à la charge de l'administration du département jusqu'à l'âge de

12 ans, puis sous notre tutelle jusqu'à 21, le nombre de nos jeunes pupilles s'élève, on le conçoit, à un chiffre digne d'attention.

ANNÉES.	NOMBRE D'ENFANTS EXISTANT A LA CAMPAGNE			TOTAL.
	de la naissance à 12 ans.	de 12 à 21 ans.	anciens élèves jouissant d'une pension représentative.	
1852 (31 décembre)	13.824	7.880	200	21.904
1859 id.	13.617	7.101	252	20.970
1867 id.	16.212	8.668	336	25.216

La réception à l'hospice, la layette et la vêture, l'allaitement ou la nourriture à la campagne de tous ces enfants, de la naissance à 12 ans, les pensions des élèves infirmes plus âgés, entraînent, pour les finances hospitalières et pour les finances départementales, des charges de plus en plus onéreuses.

Les dépenses du service des Enfants-assistés, aux trois époques que nous comparons, se sont élevées aux chiffres ci-après :

ANNÉES.	DÉPENSES INTÉRIEURES à la charge de l'Administration de l'Assistance publique.	DÉPENSES EXTÉRIEURES à la charge du département.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1852	510.367 50	1.464.148 41	1.974.515 91
1859	674.103 29	1.778.377 04	2.452.480 33
1867	1.025.418 75	2.488.441 94	3.513.826 42

Ainsi les dépenses intérieures, dans l'espace de seize ans, s'augmentent de .... 515.051 fr. 25 c.
et se trouvent doublées.

Dans le même temps, les dépenses extérieures s'accroissent d'une quotité presque égale, c'est-à-dire de 1.024.293 53

Des améliorations très-notables, dont la nécessité était urgente, ont été apportées

dans le service des enfants-assistés, et plusieurs d'entre elles ont été pour quelque chose dans l'augmentation des dépenses annuelles.

En ce qui touche le service intérieur de l'hospice, des mesures utiles sont prises dans l'intérêt de cette jeune population.

En 1854, les enfants sevrés qui étaient confondus avec les enfants de la crêche, sont placés dans un local particulier, afin que le repos des nourrissons ne soit pas troublé par les cris.

En 1855, on crée à l'hospice un quartier disciplinaire pour la mise en correction de 40 jeunes filles.

En 1856, 1859 et 1863, on apporte des modifications dans la composition et le mode de délivrance des vêtures : on améliore la qualité de la toile et des autres étoffes; on délivre des vêtements aux élèves de 7, 9 et 11 ans qui n'en recevaient pas; on supprime la coupe et la couleur uniformes adoptées, depuis longues années, dans le service, et, pour faire disparaître la distinction qui signalait nos pupilles à l'attention publique, on habille les élèves selon les usages des pays qu'ils habitent.

En 1861, des dispositions nouvelles activent le départ des nouveau-nés pour la campagne, et réduisent, dans une très-grande proportion, la population de l'hospice.

En même temps, pour faciliter le recrutement devenu difficile des nourrices sédentaires, on porte leur salaire de 20 à 30 francs.

Cette même année, on munit les nourrices d'un manteau au départ, afin de garantir les enfants contre le froid pendant le voyage. Ces manteaux sont restitués par elles à l'arrivée.

En 1862, les lits des dortoirs des filles, qui étaient garnis de paillasses, sont pourvus de sommiers élastiques.

En 1866, on agrandit les préaux de l'hospice destinés aux jeux des enfants; on réorganise les infirmeries en en doublant la surface, et en établissant des classifications pour séparer les enfants affectés de maladies éruptives ou d'ophthalmies purulentes.

Enfin on a commencé, en 1867, à placer à la campagne les enfants en dépôt, qui, par suite de l'absence prolongée de leurs parents, sont présumés devoir faire un long séjour à l'hospice.

Le service extérieur a été également l'objet de diverses mesures d'amélioration.

En 1852, on a promulgué un nouveau règlement qui précise les opérations du

service, décrit les devoirs des agents et leur recommande de réclamer le concours des maires et des curés. Ce règlement, qui institue des récompenses destinées à faciliter aux enfants la fréquentation des écoles et l'assiduité aux instructions religieuses, a été révisé et réimprimé en 1860.

En 1857, on a supprimé le droit de recherche, déjà réduit à 5 francs en 1848, au profit des parents qui se présentent pour demander des nouvelles des enfants qu'ils ont abandonnés.

A la même époque, et par suite de l'augmentation du prix des subsistances et de l'accroissement des salaires, un nouveau tarif des mois de nourrice améliorant déjà la position des nourriciers, substitue un tarif uniforme aux fixations qui variaient précédemment suivant le département où les enfants étaient placés, et qui ne dépassaient nulle part 10 francs pour la première année, descendant même, dans quelques arrondissements, jusqu'à 8 francs.

Le tarif se trouve alors ainsi réglé :

1re année (de la naissance à 1 an)............	12	francs par mois.
2e année (de 1 an à 2 ans).................	10	—
De 2 à 4 ans............................	8	—
De 4 à 6 ans............................	7	—
De 6 à 12 ans...........................	6	—

Mais le recrutement des nourrices étant devenu très-difficile, et nos enfants sevrés étant soumis, par suite des exigences des nourriciers, à des déplacements nombreux, à tous égards dommageables, les mois de nourrice sont portés, en 1863, pour la première année, de 12 à 15 francs, et en 1864, pour la seconde, de 10 à 12 francs.

C'est aussi dans l'intérêt de la santé des enfants que l'Administration consent, en 1860, à fournir à ses frais, à la décharge des médecins du service, les médicaments les plus coûteux, tels que l'huile de foie de morue, l'iode, la quinine et leurs composés, et que, en 1864, elle juge à propos de porter à un taux un peu plus élevé, les indemnités accordées à ces praticiens (1).

(1) Au lieu d'une indemnité qui variait suivant l'âge de l'enfant et qui était fixée à 6 francs pour la première année, à 4 francs pour la seconde et à 3 francs seulement pour tous les enfants au-dessus de 2 ans, les médecins reçoivent aujourd'hui une rétribution fixe de 4 francs, par chaque enfant, quel que soit son âge.

En 1859, voulant faire participer les enfants assistés scrofuleux au bénéfice de nouveaux moyens curatifs recommandés par la science, l'Administration envoie, à titre d'essai, des enfants aux eaux thermales de Pougues (Nièvre) et aux bains de mer, à Berck (Pas-de-Calais). En 1861, lorsqu'un petit hôpital de 100 lits fut construit sur cette plage, le tiers des places a été réservé aux enfants assistés. Ils pourront être admis en plus grand nombre dans l'hôpital maritime, dont la construction s'achève en ce moment.

Le placement de nos pupilles s'est effectué longtemps dans les départements du Nord; mais les développements qu'a reçus l'industrie dans cette contrée, ont été nuisibles à notre service. Il a fallu supprimer les placements dans plusieurs arrondissements où l'on trouvait difficilement de bonnes nourrices. Par contre, il a été créé une nouvelle circonscription de placement en Bretagne, en 1858; en 1861 et en 1867, on a organisé trois autres sous-inspections nouvelles dans l'Allier, à Moulins, Gannat et Montluçon.

Il est enfin une mesure susceptible d'exercer une certaine influence sur les dépenses du service intérieur et du service extérieur, et qui a été adoptée en 1860, d'après les instructions générales du Ministre de l'intérieur: il s'agit de l'institution de secours destinés à prévenir les abandons. Une certaine diminution du nombre des enfants abandonnés a coïncidé avec les premiers essais d'application de ce secours nouveau; mais cette diminution ne s'est pas maintenue, et chaque année, depuis 1864, a vu se produire une légère recrudescence (1). On ne saurait contester pourtant que l'allocation des secours aux filles-mères, jointe aux soins multipliés dont le service n'a cessé d'être l'objet, a pu ralentir le mouvement d'accroissement des abandons dû à des causes très-puissantes expliquées plus haut.

Tout ce qui a été fait, de 1852 jusqu'à ce jour, pour introduire, dans le service des enfants assistés, les modifications que le temps rendait nécessaires, et que la bonne administration conseillait, n'a pas été sans influence sur la mortalité de nos pupilles.

A l'hospice, où le nombre moyen des enfants présents variait de 400 à 500, la mortalité atteignait des chiffres élevés.

---

(1) De 1860 à 1867, l'augmentation dans le nombre des abandons est à peine sensible, puisque, compensation faite des diminutions, elle ne s'élève qu'à 467 pour cette période de huit années.

				Mortalité pour cent	
				Sur les Enfants assistés.	Sur les Enfants en dépôt.
1852.	Enfants assistés	283	432	12,10	10,96
	— en dépôt	149			
1853.	Enfants assistés	285	454	9,87	13,36
	— en dépôt	169			
1854.	Enfants assistés	329	491	13,69	16,58
	— en dépôt	162			
1855.	Enfants assistés	334	488	15,49	13,82
	— en dépôt	154			
1856.	Enfants assistés	351	498	13,76	12,16
	— en dépôt	147			
1857.	Enfants assistés	354	487	15,96	15,33
	— en dépôt	133			
1858.	Enfants assistés	341	487	19,91	13,44
	— en dépôt	146			
1859.	Enfants assistés	279	408	17,58	10,19
	— en dépôt	129			
1860.	Enfants assistés	239	360	14,66	10,53
	— en dépôt	121			
1861.	Enfants assistés	207	362	14,72	14,52
	— en dépôt	155			

Mais, à partir de 1861, l'Administration, tout en conservant à l'hospice les nouveau-nés, trop faibles pour supporter les fatigues d'un voyage et les rigueurs de l'hiver, active le départ des enfants pour la campagne et diminue très-notablement, comme on va le voir, l'effectif de l'Etablissement. Cette diminution ne porte point, il est vrai, sur le nombre des enfants en dépôt, puisque ces pupilles doivent être conservés à la disposition de leurs familles; la diminution de la population de l'hospice, en atténuant pour tous les inconvénients de l'agglomération, leur profite cependant d'une manière très-sensible.

				Mortalité pour cent	
				Sur les Enfants assistés.	Sur les Enfants en dépôt.
1862.	Enfants assistés	169	339	11,43	4,71
	— en dépôt	170			
1863.	Enfants assistés	127	296	9,30	4,01
	— en dépôt	169			
1864.	Enfants assistés	108	290	9,17	5,31
	— en depôt	182			
1865.	Enfants assistés	136	310	8,95	3,14
	— en dépôt	174			
1866.	Enfants assistés	138	309	10,09	2,56
	— en dépôt	171			
1867.	Enfants assistés	148	338	8,62	2,33
	— en dépôt	190			

Quelles que soient les causes diverses auxquelles on doive rapporter cette diminution dans la mortalité de l'hospice, l'ensemble et la constance de ces résultats témoignent hautement de l'influence favorable exercée par la réduction persistante du nombre des enfants assistés qui formaient, avant 1862, la population à peu près normale de l'hospice dépositaire.

On peut ajouter que, non-seulement l'envoi plus actif des nouveau-nés à la campagne n'a pas eu pour effet de reporter sur le service extérieur la mortalité dont l'hospice a profité, mais que celle des enfants de la naissance à un an envoyés dans les placements de province, a subi elle-même une légère décroissance.

En effet, malgré les dangers nombreux qui entourent les nouveau-nés par l'effet même du manque de lumière et des mauvaises habitudes des nourrices, la mortalité qui leur est spéciale et qui, en 1860, était de........... 49,84 p. 0/0.
n'est plus en 1863, que de .... 35,48 —
en 1864, de .... 36,73 —
en 1865 (épidémie cholérique), de.... .... 41,40 —
et enfin en 1866, de............................ 32,81 —

En ce qui touche les enfants de la naissance à 12 ans, pris en masse, la mortalité qui était restée à peu près stationnaire de 1852 à 1859, est également en décroissance, pour la période de 1860 à 1867.

ANNÉES.	NOMBRE des ENFANTS.	NOMBRE des DÉCÈS.	PROPORTION p. 0/0.
1852........................	17.177	1.457	8,48
1853........................	16.181	1.253	7,74
1854........................	16.453	1.443	8,77
1855........................	16.880	1.514	8,97
1856........................	17.585	1.456	8,28
1857........................	17.812	1.645	9,24
1858........................	17.776	1.607	9,04
1859........................	17.635	1.745	9,90
	137.499	12.120	8,81
1860........................	17.340	1.374	7,92
1861........................	17.431	1.604	9,20
1862........................	17.378	1.220	7,02
1863........................	17.759	1.359	7,65
1864	18.072	1.440	7,97
1865........................	18.462	1.590	8,61
1866........................	19.231	1.469	7,64
1867	20,041	1.591	7,94
	145.714	11.647	7,99

Ces résultats sont, de quelque manière qu'on les envisage, une preuve de l'efficacité de la tutelle et de la surveillance qui protégent les enfants assistés confiés à la garde de l'Administration.

2° DIRECTION DES NOURRICES.

L'antique institution du Bureau municipal des nourrices a été créée en vue de fournir à la population parisienne de bonnes nourrices à lait, et d'entourer les enfants de la sollicitude constante d'une surveillance administrative et médicale fortement organisée, dans les départements où ils sont élevés.

Sous l'ancien régime, le Bureau des nourrices a prospéré à l'abri d'une réglementation sévère et d'une sorte de privilége. En 1820, il avait encore sous sa surveillance jusqu'à 10.000 enfants, et il en plaçait annuellement plus de 5.000. Mais l'industrie du louage des nourrices, née de la liberté du travail et se déve-

loppant avec faveur, grâce à la protection intéressée de quelques médecins et des sages-femmes, s'est emparée du placement des enfants, au grand détriment de la Direction des nourrices, ou plutôt des enfants confiés aux bureaux particuliers (1).

Cette révolution s'est opérée, malgré le peu de garanties qu'offrent les bureaux libres et les avantages moraux et pécuniaires que les familles peuvent trouver dans l'intermédiaire de la Direction des nourrices.

En effet, les bureaux particuliers, comme la Direction, se bornent à mettre en rapport les familles et les nourrices, qui règlent entre elles le prix de nourriture, généralement fixé à 20 francs par mois. Mais, tandis que le payement du salaire convenu est complétement aux risques de la nourrice dans les bureaux particuliers, la Direction garantit et paye effectivement à ses nourrices, à défaut de payement par les parents, un salaire mensuel de 15 francs pendant dix mois, et cette clause trouve malheureusement de fréquentes applications.

Les bureaux particuliers, comme la Direction, se chargent de loger les nourrices pendant leur séjour à Paris ; mais les repas des nourrices appartenant aux bureaux sont entièrement à leurs frais ; au contraire, celles de la Direction reçoivent gratuitement, chaque jour, un bouillon, une soupe et un plat de viande.

Les bureaux particuliers prélèvent pour honoraires, à raison de la location qu'ils procurent, 15 francs pour une nourrice de campagne et 40 francs pour une nourrice sur lieu ; la Direction, pour le même service rendu, ne réclame pas un centime.

Le salaire mensuel des nourrices des bureaux leur est payé à la campagne, par les meneurs, qui retiennent 1 franc de commission ; celui des nourrices de la Direction est acquitté sans aucun frais.

En cas de maladie de l'enfant placé par l'intermédiaire des bureaux, les honoraires du médecin et le prix des médicaments sont à la charge des familles. La Direction fait soigner ses nourrissons, sans rien demander aux parents : la dépense du médecin et des médicaments, aussi bien que celle de la surveillance administrative, restent à sa charge.

Enfin, la Direction consent à surveiller, sur la demande des parents, les enfants qui ont été placés, sans son intermédiaire, dans les circonscriptions où elle a des

---

(1) Enfants placés par les bureaux particuliers, en 1865 .... 9.042
(non compris 2.864 enfants confiés, par leur intermédiaire, à des nourrices sur lieu).

Enfants placés par la Direction des nourrices	1.974
Enfants assistés envoyés en nourrice	3.942
Enfants placés directement par les familles (environ)	3.000
	17.958

représentants. Il est inutile d'ajouter que ces enfants participent, sans aucun frais pour les familles, aux bénéfices divers dont jouissent les nouveau-nés que la Direction place elle-même.

Il faut que l'activité industrielle qui se rencontre ici dans des opérations si essentielles à la prospérité et à la force de la jeunesse parisienne, soit bien puissante pour aveugler ainsi les familles sur leurs propres intérêts.

Les placements de la Direction des nourrices sont réduits à des chiffres si bas qu'ils nous ont fait douter un moment de l'utilité qu'il y avait à continuer de faire, dans l'intérêt public, à l'industrie privée une concurrence aussi inégale.

En 1852 la Direction a placé..........	3.136	enfants,
En 1859 —	2.034	—
En 1867 —	1.965	—

Dans les cinq départements où la Direction des nourrices opère ses placements, elle ne comptait, tant pour les nouveau-nés récemment envoyés que pour les nourrisssons placés précédemment, qu'un nombre d'enfants également très-restreint.

En 1852 (31 décembre)...............	2.537
En 1859 —	1.829
En 1867 —	1.984

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport des avantages pécuniaires et d'une surveillance qui fait défaut ailleurs, que la Direction des nourrices mérite d'être préférée aux institutions particulières : la mortalité qui atteint les nouveau-nés dont elle a la tutelle, est, on peut l'affirmer, notablement inférieure à celle que des recherches spéciales ont révélée dans ces derniers temps parmi les enfants que les bureaux libres ont placés eux-mêmes.

Il résulte, en effet, de dépouillements opérés avec soin, que la mortalité des nourrissons de la naissance à un an, confiés à la Direction des nourrices, est renfermée dans des proportions que l'on peut dire modérées, si l'on considère que celle des enfants naturels de toutes conditions, âgés de moins de un an, est, en France, de plus de 35 0/0.

En 1863, elle est de.................	29,76	p. 0/0.
En 1864 — de...................	29,05	—
En 1865 (épidémie cholérique), de......	34,75	—
Én 1866 — de......	27,27	—

Enfin, si le calcul s'établit sur la mortalité des nourrissons sans distinction d'âge, on trouve les résultats ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE D'ENFANTS en NOURRICE.	NOMBRE de DÉCÈS.	MORTALITÉ p. 0/0.
1852	4.910	958	19,51
1853	6.507	1.034	15,89
1854	7.527	1.458	19,37
1855	6.948	1.056	15,20
1856	5.452	767	14,07
1857	4.487	674	15,02
1858	3.777	518	13,71
1859	3.918	812	20.76
	43.520	7.277	16,72
1860	3.978	574	14,43
1861	4.356	851	19,54
1862	4.322	607	14,04
1863	4.558	812	17,81
1864	4.341	751	17,30
1865	4.077	767	11,63
1866	3.797	529	13,91
1867	3.934	611	15,53
	33.363	5.502	16,49

§ 8. — Mouvement financier.

Dans les pages qui précèdent, nous avons esquissé, à grands traits, les faits principaux par lesquels se révèle la marche progressive de l'Administration de l'Assistance publique, dans la période féconde qu'elle a parcourue depuis 1852. Mais le tableau de ses efforts et des résultats obtenus reste incomplet, et ne saurait fournir une idée exacte de toutes les améliorations qui ont été accomplies. Nous allons donc terminer l'exposé que nous avons entrepris par un résumé budgétaire qui, donnant la mesure du mouvement financier de l'Administration hospitalière dans le cours des seize années qui nous occupent, complétera le tableau de ses actes, et présentera, sous des chiffres dans lesquels les administrateurs exercés

sauront lire, comme une vue d'ensemble de tout ce qui a été fait, dans l'intérêt des classes souffrantes et nécessiteuses.

Nous parlerons d'abord de ce qui est relatif aux dépenses ordinaires, en d'autres termes, de ces dépenses obligatoires ou devenues nécessaires par la marche du temps, et la révélation des besoins, qui ont pour but d'assurer le fonctionnement régulier de tous les services.

En 1852, les dépenses ordinaires de l'Assistance publique, à Paris, ont été de	13.345.629 fr.	98 c.
En 1859, elles s'étaient élevées à... ..·..........	17.832.427	17
En 1867, elles ont atteint le chiffre de.............	23.095.547	68
L'augmentation des dépenses a donc été, pour la période de 1852 à 1859, de...........................	4.486.797	19
et pour la période de 1860 à 1867, de...............	5.263.120	51
Ensemble	9.749.917 fr.	70 c.

Cette augmentation de charges a été couverte, d'abord par l'accroissement des revenus fonciers et mobiliers de l'Administration hospitalière, par des économies qu'elle a pu réaliser dans diverses branches de ses services, et par l'amélioration de la recette de quelques droits qui lui sont attribués, puis par les subventions que la Ville de Paris lui a libéralement accordées.

Les charges nouvelles ont donc été supportées :

Par l'Assistance publique, jusqu'à concurrence de. ...	4.219.169 fr.	70 c.
Et par la ville de Paris, pour	5.530.748	»

Une activité plus grande encore a été imprimée aux opérations du service extraordinaire, c'est-à-dire à celles qui se rapportent aux créations d'établissements, à l'extension, aux constructions et aux reconstructions de bâtiments, aux restaurations, et, en général, à ce qui constitue le service des grands travaux. En même temps, des achats importants de matériel pour les établissements nouveaux, pour la transformation ou le complément du matériel existant dans les anciens, ont été réalisés et ont augmenté notablement la somme de nos sacrifices.

De 1852 à 1859, les dépenses du service extraordinaire se sont élevées à..................	26.125.057 fr. 43 c.	ou 3.265.632 fr. 18 c. par année.
De 1860 à 1867, ces dépenses reçoivent en-		
A reporter.......	26.125.057 fr. 43 c.	ou 3.265.632 fr. 18 c. par année.

Report........	26.125.057 fr. 43 c.	ou 3.265.632 fr. 18 c. par année.
core une plus vive impulsion et montent à..	42.531.165 58	5.316.305 58
Le total pour la période de 16 ans, est donc de (1).........	68.656.223 fr. 01 c.	

C'est dans la seconde période surtout que s'est accomplie presque tout entière, la grande opération de la translation à la campagne des hospices des Ménages, de Devillas et des Incurables, et de la reconstruction de la maison de Sainte-Périne, à Auteuil. Les capitaux nécessaires à cette dépense, imputables sur le prix à provenir des anciens établissements dont l'aliénation a commencé, ont été avancés par l'Administration hospitalière et lui seront ultérieurement remboursés (2).

Il a été fait face à ces dépenses considérables du service extraordinaire, au moyen de subventions spéciales allouées par la Ville de Paris, et de prélèvements opérés sur les capitaux hospitaliers.

Les subventions municipales extraordinaires ont été :

Pour la période de 1852 à 1859, de	11.593.227 fr. 41 c.	23.389.290 fr. 19 c.
Pour la période de 1860 à 1867, de	11.796.062 78	

Les prélèvements sur les capitaux de l'Assistance publique se sont élevés :

Pour la première période, à	14.531.830 fr. 02 c.	45.266.932 fr. 82 c.
Pour la seconde période, à	30.735.102 80	

La part afférente à l'Assistance publique a été ainsi égale aux deux tiers de la dépense totale de 68.656.000 francs constatée jusqu'ici; mais il est juste d'ajouter que la Ville de Paris, pour l'Hôtel-Dieu et la Charité, par exemple, a pris à sa charge la dépense d'expropriation des immeubles à acquérir pour l'élargissement des voies publiques destinées à en former les abords.

(1) Dans la somme de 68.656.223 francs n'est pas comprise celle de 9 millions de francs, payée par la Ville de Paris, pour le compte de l'Assistance publique dans la dépense des expropriations de l'Hôtel-Dieu, sur la somme de 12 millions de francs à elle due par l'Administration municipale pour la reprise des marchés autrefois emphythéosés à son profit.

(2) Les dépenses de reconstruction de ces quatre établissements s'élèveront à 17.160.752 francs environ.

Ce mouvement budgétaire atteste combien, dans l'espace de seize années, les services de l'Assistance publique se sont agrandis et perfectionnés : construction d'hôpitaux et d'hospices nouveaux, extensions et reconstructions de bâtiments, édification de nombreuses maisons de secours, augmentation du nombre des lits d'hôpital et d'hospice, accroissement des ressources affectées aux secours à domicile, améliorations de toute espèce en ce qui touche les personnes et les choses, voilà ce qui a été fait, depuis l'établissement de l'Empire, pour le peuple parisien.

Tout n'est pas fini : l'Administration, fidèle à son mandat, ne s'arrêtera pas dans la voie où elle s'est engagée, tant que des besoins légitimes réclameront ses efforts, et elle a l'espoir que d'ici à peu d'années, les établissements hospitaliers de Paris, dont la face est déjà si différente, auront atteint ce degré de perfection qu'exigent les progrès de l'hygiène et qui est dans le vœu de tous les hommes éclairés.

Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,

A. HUSSON.

Paris, le 1er juin 1868.



DIVISION DU TRAVAIL



TABLE ANALYTIQUE



Paris. — Impr. Paul Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, 41 (Hôtel des Fermes). 8 P.